

**ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CREUSE**



BULLETIN DE LIAISON

- Mai 2021 - (N°4)



Sommaire

Bulletin de liaison l'A.N.M.O.N.M.

Section Creuse,

- Edition mai 2021 -

Page 1	Couverture
Page 2	Sommaire

1^{ère} partie

Informations et vie de la Section.

Pages 3 à 5	Les principales actions de la Section Creusoise,
Pages 5 et 6	Editorial du Président de Section,
Page 7	Nécrologie,
Page 8	In mémoriam : Jean Coste,
Page 8	Promotion du 21 mai 2021 dans l'Ordre National du Mérite,
Page 9	Bilan financier de l'année 2020 de la Section Creuse,

2^{ème} partie

Informations diverses et mémoire.

Pages 10 à 13	03 décembre 1963, création de l'Ordre National du Mérite, Présentation par Serge Jannot, Président de Section,
Page 14	Les insignes et grades de l'Ordre National du Mérite,
Page 15	Contingent 2021 / 2023 de Croix de l'Ordre National du Mérite,
Page 16	La Médaille de la Défense Nationale pour les essais nucléaires,
Pages 17 à 21	L'Algérie 1954 / 1962 par Serge Jannot, Chef d'escadron (h),
Pages 23 et 23	L'Algérie : l'indépendance au travers des timbres postes,
Pages 24 à 27	Le S.N.U. Gendarmerie en Creuse par le Lcl Philippe Daly,
Pages 28 à 35	Oradour sur Glane : Témoignage de Raymond Frugier,
Pages 36 et 37	Oradour : inauguration du Centre de la Mémoire, 16 juillet 1999, Par Raymond Frugier et Jacques Chirac,
Pages 38 à 40	Les conséquences de la Guerre de 1870 (2^{ème} partie), Par Amaury de la Rupelle Directeur ONAC VG de la Creuse,
Pages 41 et 42	La résistance en Creuse : le Réseau Alliance, par Guy Avizou,
Pages 43 à 49	Bicentenaire de la mort de Napoléon : le bilan, Point de vue d'un historien,
Pages 50 et 51	Les Drapeaux régimentaires français par Fancis Jolivet.

Rappel des principales actions de la Section Creusoise de l'Association Nationale des Membres de L'Ordre National du Mérite

**Maintien d'un lien humain et d'une entraide entre les différents Compagnons ayant rejoints notre section Creusoise, notamment nos plus grands anciens, en appliquant le principe Républicain de la « Fraternité » ainsi qu'au travers de diverses activités permettant de se retrouver :
Organisation de conférences et débats recouvrant les domaines les plus divers,**

- **Participation à toutes les cérémonies officielles nationales et départementales,**
- **Tenue de Réunions et d'Assemblées Générales permettant regroupement et échanges conviviaux,**
- **Accompagner et rendre les honneurs à nos Compagnons, membres de l'association, en toutes circonstances et notamment lors de leurs obsèques,**
- **Défendre et promouvoir la « Citoyenneté » et les « Valeurs Républicaines » par de nombreuses actions, principalement, en directions des jeunes générations qui sont la France de demain :**

➤ Opération « Dessins de Noël » :

Opération réalisée sous l'égide de « l'Association Solidarité Défense » qui adresse tous les ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un colis à tous nos militaires en O.P.E.X., un dessin réalisé par des jeunes d'école primaire étant joint à chaque colis afin d'éveiller ces jeunes sur le rôle humanitaire, au service de la République, de nos militaires. Valeurs faisant le renom de la France. Ces jeunes sont reçus en préfecture et une lettre de félicitation leur est remise, lors de celle-ci par Madame la Préfète.

➤ « Petits Veilleurs de la mémoire » :

De concert avec l'ONAC VG de la Creuse, incitation à la participation active des jeunes d'école primaire aux cérémonies commémoratives. Un diplôme de félicitation leur étant remis lors d'une cérémonie officielle.

➤ Prix de « l'Education Citoyenne » :

Déclinaison d'une convention nationale, celle-ci a été conclue, entre le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Creuse et le Président de la Section Creusoise de l'A.N.M.O.N.M.. Elle est destinée à promouvoir la Citoyenneté chez les jeunes et permettant de récompenser des Collégiens et des Lycéens particulièrement investis dans ce domaine.

La remise des Trophées se déroule lors d'une cérémonie dans les salons de la Préfecture sous la présidence de Madame la Préfète de la Creuse.

➤ « Prix du Civisme » :

Celui-ci découle aussi d'une convention nationale dont nous avons signé une déclinaison départementale avec les Présidents de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et celui des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Creuse, sous la Haute Autorité du Préfet de la Creuse Représentant de l'Etat. Celui-ci est destiné à récompenser les Jeunes Sapeurs-Pompiers les plus méritants, leurs encadrants et tout acte de courage exceptionnel d'un d'un jeune de moins de 18 ans.

La remise des Trophées se déroule lors d'une cérémonie, avec la participation du représentant de l'Etat, dans le cadre de notre Assemblée Générale annuelle :

➤ Voyages socio-éducatifs : Visite du « Village Martyr d'Oradour sur Glane » :

Incitation à la participation des jeunes d'écoles primaires aux cérémonies aux commémoratives par l'octroi d'un diplôme en liaison avec l'ONAC-VG de la Creuse. Celui-ci donne lieu à une remise officielle d'un diplôme valorisante pour les jeunes.



Pour rappel : Notre association a été déclarée le 10 juillet 1972, sous la dénomination :

« Société d'Entraide des Membres de l'Ordre National du Mérite »

Elle a pris sa dénomination actuelle :

« Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite »
le 20 novembre 1974

Sa devise officielle est :

« *Honneur* » « *Solidarité* » « *Mémoire* »

L'A.N.M.O.N.M. a été reconnue d'utilité publique le 28 janvier 1987



Editorial

Nous vivons, après 2020, une nouvelle année difficile mais il nous faut y faire face avec courage et détermination, dans le respect des règles sanitaires qui nous sont imposées, quoi qu'il nous en coûte.

Comme je vous le disais dans mon précédent éditorial « année nouvelle...oui...mais pleine à la fois d'espoir et de craintes ». Je peux le redire aujourd'hui car, malgré des signes évidents d'espoir, sommes-nous réellement sortie de cette pandémie qui sévire

dans tous les pays de notre planète avec des variants qui peuvent nous sembler inquiétants car souvent méconnus et pleins de surprises. ?

Nous sommes dans une phase de déconfinement et de réductions de certaines mesures de distanciation sociales mais qui, à ce jour, ne permettent toujours pas la reprise d'une vie normale dans de nombreux domaines tels que vie associative, vie culturelle...etc...

Sans faire preuve de pessimisme, ce qui n'a jamais été une bonne réaction, il convient d'être réaliste. Nous ne pouvons toujours pas prévoir l'avenir et les éventuellement rebonds de la pandémie et les directives gouvernementales qui pourrons être prises en conséquence.

À l'issue de cette actuelle période difficile à vivre, il va falloir tout reconstruire. Si nous ne pouvons pas, aujourd'hui, prévoir quand, ce sera, de toute évidence, dur mais indispensable, et nous aurons le devoir d'y participer activement, chacun dans notre domaine, en montrant l'exemple : Fidèles à notre « engagement Citoyen ».

Notre section a pu passer cette période de crise en maintenant son existence et ses effectifs, ce qui est une bonne chose, malheureusement rare dans le monde associatif. C'est la prouesse, s'il en était besoin, de notre exemplarité. Continuons donc, ensemble, à exister, tous unis, et soyons donc près, dès que ce sera possible, à reprendre nos diverses activités et actions. Soyons prêt à revivre et faire revivre et à restaurer ce lien humain qui nous est cher.

Au travers de nos diverses actions individuelles et collectives continuons à promouvoir nos valeurs fondamentales :

« La Citoyenneté, le devoir de mémoire, les valeurs Républicaines... »

En tout premier, cette année, il va nous falloir, dès que ce sera possible et en accord avec les directives préfectorales, organiser une Assemblée Générale, moment fort sur le plan humain et relationnel entre Compagnons, mais également moment fort sur le plan relationnel et sur le plan de la représentativité de notre Ordre en Creuse vis-à-vis des institutions ainsi que dans divers domaines fortement pénalisés dont le culturel et le monde associatif pour ne citer que ceux-ci. Ce sera un moment fort de la reprise et indispensable à la vie de notre section et redémarrages de nos diverses activités.

Il nous restera, bien sûr, à en fixer les modalités sanitaires et la période possible en accord avec les services de la Préfecture de la Creuse dont les modalités d'organisation : réunion plénière ... cérémonie repas de cohésion ...animation ...etc...en dépendront.

A ce jour cela semble encore impossible mais nous envisageons l'automne plus propice...mais à voir et à fixer.

Dans le domaine de nos activités nous sommes prêts à relancer notre cycle de conférences, dès que les règles de distanciation sociales nous le permettront. Certains conférenciers ont dore et déjà donné leur accord pour venir en Creuse dès que possible. Ce n'est, bien sûr, qu'un bref aperçu des possibilités qui vont s'ouvrir à nous pour nous permettre enfin de recommencer à vivre.

Les voyages sociaux culturels pour les primaires semblent à ce jour à nouveau possibles, en accord avec les services de l'éducation nationale.

Cela nécessitera de prendre le moment venu tous les contacts nécessaires pour permettre un nouveau départ de toutes nos actions et permettre de redémarrer notre toutes celles que nous considérons comme prioritaire destinées à faire perdurer la mémoire et la citoyenneté.

Dans cette attente continuez à avoir votre habituel comportement citoyen et à respecter les gestes barrières et le port du masque chaque fois que nécessaire.

Bonne santé à toutes et à tous,

Bien amicalement,

Votre bien dévoué,

Serge JANNOT Président de la Section Creuse

Mai 2021.

Nécrologie

Comme tous les ans, en 2021, nous avons eu à déplorer le décès d'un certain nombre de nos Compagnons et Veuves de Compagnons, membres de notre Section.

A l'occasion de nouvelle l'édition de notre bulletin de liaison, nous reprenons la liste des Compagnons, membres de notre Section qui nous ont quittés dans le courant de l'année 2020

Il convient de rappeler que, comme à l'accoutumée, nous ne mentionnons que les membres actifs de notre association et pour lesquels nous avons été informés du décès.

Jean DOSNE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Ancien Combattant

Inhumé à Rémoulins dans le Gard

Le 02 avril 2021

Colonel Jean NICOLAON

Officier de l'Ordre National du Mérite

Ancien Conseiller Général

Décès survenu dans sa 100^{ème} année

Cérémonie religieuse en l'église de Budelière

Le 16 avril 2021 suivie de l'inhumation dans le caveau familial

Doyen de notre Section

Nous partageons la douleur des familles et des amis décédés, tous endeuillés par la perte d'un être cher et nous sommes à leurs cotés, solidaires, les assurant de notre compassion, de notre soutien. Nous leur présentons nos condoléances les plus sincères.

En cette année de pandémie, le respect des mesures sanitaires et des directives gouvernementales ne nous a pas permis d'être présents et de leur rendre les honneurs auxquels ils auraient eu droit...mais nous y étions présents par la pensée.

Suite au décès, à l'approche de ses 100 ans, de notre ami fidèle le Colonel Jean NICOLAON, très ancien membre de notre section, lequel était notre doyen d'âge, c'est désormais notre ami André CHANDERNAGOR, ancien ministre, personnalité de notre département, très actif au sein de notre section qui devient notre nouveau doyen d'âge.

Nous espérons que, dès la reprise de nos activités, nous aurons à nouveau le plaisir de nous rencontrer et d'échanger avec ce Compagnon d'une rare vivacité d'esprit et d'une érudition exceptionnelle.

In mémoriam

■ NÉCROLOGIE

Jean Dosne

Au début du mois, les anciens combattants adhérents du comité Fnaca de Crocq ont appris le décès, à l'âge de 87 ans, de Jean Dosne, membre de l'association et président de l'Amicale des anciens combattants de Flayat.

Sa campagne militaire, en tant qu'appelé du contingent, l'a emmené d'abord en Allemagne avant d'être transféré à Suez au moment de l'intervention franco-britannique contre l'Égypte de Nasser qui a nationalisé le canal. Le temps de cette présence fut bref et Jean Dosne a poursuivi son temps de service sur le territoire algérien.

De retour en France, il a exercé le métier de restaurateur d'art et plus précisément de tableaux. Au gré de ses périples professionnels qui l'ont amené à circuler partout en France, il a trouvé un havre de paix et de plénitude à Flayat où il passait beaucoup de temps. Ce territoire d'amitiés, d'accueil et de nature lui convenait parfaitement.

Curieux et avenant envers les autres, c'est tout naturellement qu'en 1998 il a proposé ses services au maire de la commune afin de restaurer un des tableaux qui décorent l'église. Avec la bénédiction de l'abbé Boutier, dernier curé de la paroisse, l'œuvre a retrouvé son lus-



JEAN DOSNE. Pour la dernière fois, Jean Dosne a assisté à l'assemblée générale du comité Fnaca de Crocq en novembre 2019.

tre sans frais pour le contribuable ni le paroissien local.

Jean Dosne était homme de cœur, il le démontrait régulièrement aux assemblées des anciens combattants d'Afrique du Nord, en étant leur porte-parole au sein des institutions nationales : il était délégué national de la Fnaca depuis plus de 15 ans et défendait la reconnaissance et les droits de ces soldats ayant servi le pays avec vigueur, faisant éclater sa colère notamment contre des mesures gouvernementales rognant des avantages fiscaux déjà minimes.

Creusois d'adoption, Jean Dosne a été inhumé à Remoulins, dans le Gard, le 2 avril. ■

Parmi les membres de notre Section décédés depuis notre dernier bulletin, nous nous devons de mettre en valeur, comme l'a très bien fait le Journal « la Montagne », dans son édition du 12 avril dernier, notre Compagnon et ami Jean Dosne, ancien d'Algérie, Président de l'Amicale des Anciens Combattants de Flayat et délégué national de la FNACA.

Jean Dosne, personnalité creusoise très engagée dans la restauration de notre patrimoine a toujours défendu les droits des Anciens Combattants ayant servi la France.

Ordre National du Mérite : Promotion du 21 mai 2021 pour la Creuse

Sont nommés et promu dans l'Ordre National du Mérite en Creuse

Par décret du Président de la République du 21 mai 2021 :

Au titre du Ministre de l'Economie et des Finances :

Monsieur Philippe DUGENEST, au grade d'officier,

Madame Laure DEJAMMET GIRARD, au grade de chevalier.

Au titre du Ministre de la Culture :

Madame Christelle DUPAS, au grade de chevalier.

Bilan financier 2020 de la Section

Période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

DEPENSES		RECETTES	
Rétrocession cotisations 2020	1 680,00 €	Cotisations 2020	3 360,00 €
Rétrocession revues 2020	630,00 €	Revues 2020	630,00 €
		Dons divers	560,00 €
Galette & Vœux 2020	440,00 €	Galette & Vœux 2020	493,00 €
Conférence	225,00 €	Conférence	260,00 €
Frais financiers	145,00 €	Frais financiers annulation	145,00 €
Assurance	115,00 €		
Frais postaux e	1 187,50 €	Produits financiers 2020	16,27 €
Secrétariat	75,13 €		
Chevauchement 2019 / 2020 :			
-Frais gerbes AG 2018	60,00 €		
-Reversement Siège	115,00 €		
	4 672,63 €		5 464,27 €
Excédent de l'exercice	791,64 €		
	5 464,27 €		

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2020

Compte courant		Compte courant	
au 31 décembre 2019	3 487,52 €	au 31 décembre 2020	4 262,89 €
livret		livret	
au 31 décembre 2019	3 126,72 €	au 31 décembre 2020	3 142,99 €
	6 614,24 €		7 405,88 €
Excédent de l'exercice 2020	791,64 €		
Solde au 31 12 2020	7 405,88 €	Solde au 31 12 2020	7 405,88 €

La situation financière de la section est équilibrée mais démontre le manque d'activités conséquence de la pandémie.

Comme tous les ans nos ressources sont faibles et nous obligent à la plus grande vigilance. Pour 2020 un poste a fait un bon, c'est celui des frais d'affranchissement postaux, conséquence indirecte de la Covid.19.

Nous avons pu échanger et communiquer régulièrement avec celles et ceux nous ayant communiqué une adresse @mail. Pour les autres, cela s'est limité aux bulletins après l'envoi, en début d'année, des documents relatifs à notre Assemblée Générale 2020, puis à son annulation.

Merci aux Compagnons disposant d'une adresse Internet de la communiquer, en ces périodes difficiles c'est un outil de communication utile nous dirons même indispensable.

La création de L'Ordre National du Mérite Par le Général de Gaulle

L'Ordre National du Mérite a été créé par **décret du 3 décembre 1963** par le Général de Gaulle, à l'initiative du général Catroux, alors Grand Chancelier de la Légion d'Honneur. Sa création résulte d'une large réforme du système des décorations engagé depuis 1958, dans une France en pleine modernisation.

Déjà fondateur de l'Ordre de la Libération, pendant la seconde guerre mondiale, le Général de Gaulle, s'est particulièrement impliqué dans la création de ce nouvel Ordre, avec pour principaux objectifs :

- **Consolider l'unité nationale, cinq ans après la fondation de la V^{ème} République,**
- **Revaloriser la Légion d'Honneur qui souffrait d'une inflation du nombre de ses titulaires laquelle comptait au début des années 1960 près de 320.000 membres,**
- **Volonté de simplification en supprimant la plupart des ordres spécialisés (quatorze ordres ministériels et trois ordres de la France d'outre-mer), pour ne conserver que les Palmes Académiques, le Mérite Agricole, le Mérite Maritime et les Arts et les Lettres,**
- **Hiérarchiser l'échelle des mérites.**

C'est l'aboutissement d'un plan d'ensemble de revalorisation des décorations, entreprises par le Général de Gaulle qui prendra diverses mesures dont la création de « l'Ordre National du Mérite » destiné à récompenser les « mérites distingués » des citoyens particulièrement méritants, à titre civil ou à titre militaire.

L'Ordre National du Mérite, en se substituant partiellement aux ordres disparus, a permis d'harmoniser et de valoriser le système des décorations françaises et d'en mieux gérer les contingents et les conditions d'attribution.

L'Ordre National du Mérite, tout comme la Légion d'Honneur, a, à sa tête :

- **Un Grand Maître** : Le Président de la République,
- **Un Chancelier de l'Ordre National du Mérite**, nommé par le Président de la République, (qui est le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur),
- **Un Conseil national de l'Ordre**, présidé par le Chancelier de l'Ordre, de 11 membres, nommés pour un mandat de 4 ans renouvelable. Celui-ci se réunit 8 fois par an. Sa mission étant de vérifier, notamment, le bon fondement des mémoires de proposition, la parité, le respect des contingents et de se prononcer avant transmission de ceux-ci au Président de la République.

➤ ...//...

...//...

Ces 11 membres du Conseil de l'Ordre National du Mérite sont des personnes qualifiées réparties comme suit :

- 9 Dignitaires et Commandeurs de l'Ordre,
- 1 titulaire du grade d'Officier,
- 1 titulaire du grade de Chevalier.

Les promotions annuelles se répartissent comme suit :

- Deux promotions civiles :
 - Le 15 mai comprenant les nominations au titre de la promotion du travail,
 - Le 15 novembre comprenant les nominations au titre du bénévolat associatif.
- Deux promotions à titre militaire
- Des promotions à titre exceptionnel peuvent survenir à l'occasion d'évènements d'ampleur nationale.

Parmi les membres il faut distinguer, hiérarchiquement :

- 3 grades :
 - Chevalier,
 - Officier,
 - Commandeur.
- 2 dignités
 - Grand-Officier,
 - Grand-Croix.

Les droits des membres de l'Ordre :

Le port de l'insigne qui ne peut être porté qu'après la cérémonie de remise et la signature du procès-verbal de prise de rang.

A rappeler que le port illégal d'une décoration française est sanctionné, par le Code pénal, d'une peine d'un an de prison et de 15.000 € d'amende.

Le décoré est autorisé à mentionner son appartenance et son grade sur les actes d'état civil et administratif, les jugements, les procès-verbaux policiers et sur tous documents ou correspondances non commerciaux.

Le titre de Compagnon est réservé aux membres de l'ANMONM.

Le parcours : Du mémoire à la nomination par Décret :

Tout commence par l'implication du citoyen français au service de la France, que ce soit à titre civil ou à titre militaire. Son parcours doit être exemplaire et révéler des « mérites distingués » tels que définis, en son temps par le Général de Gaulle.

Une décoration, tel qu'une vieille citation le met en exergue : « *ne se demande pas...ne se refuse pas* ». Ce parcours débute donc par un mémoire de proposition qui reprend les états de services, dûment argumentés, susceptibles d'être récompensés. Il est rédigé à l'initiative d'une « personnalité » ayant constaté ceux-ci et estimant qu'ils méritent d'être reconnus et récompensés. A titre civil celui-ci est remis au Préfet du département qui le valide et le signe, avec ses observations, s'il l'estime à la hauteur des exigences requises. Le Préfet, comme c'est souvent le cas, est à l'origine des mémoires de proposition.

C'est lui qui transmet les Mémoires aux ministères concernés. Ceux-ci, dès ce stade, doivent respecter la parité homme / femme.

...//...

...//...

A titre militaires c'est la hiérarchie et les chancelleries des Etats-Majors qui gèrent les dossiers, rédigent les Mémoires et les transmettent au ministère de tutelle.

Au niveau des ministères les dossiers sont étudiés et une sélection en est faite dans le respect du contingent qui lui a été accordé et de celui de la parité. Dans certains cas le ministère demandera des renseignements complémentaires sur un ou plusieurs dossiers aux Préfets d'origine de la proposition. Les Mémoires sélectionnés sont ensuite transmis à la Chancellerie.

C'est à ce stade qu'intervient le Conseil National de l'Ordre, lequel sous la présidence du Chancelier, examinera les différents dossiers (environ 15.000 dossiers par ans). Il pourra lui aussi demander des justifications complémentaires.

Les dossiers sélectionnés seront transmis au Président de la République, sous la signature duquel seront pris les Décrets portant nomination

L'entrée dans l'Ordre :

Dès la parution du Décret au Journal Officiel, la Grande Chancellerie adresse au nouveau promu une correspondance pour l'informer de cette nomination et lui adresse un formulaire de demande de remise de l'insigne et de choix de la personnalité choisit pour la remise (en langage plus simple ce sera le Parrain). Ce formulaire doit être signé par le futur décoré et par le remettant choisit et adressé à la Grande Chancellerie accompagné d'un chèque représentant les droits de chancellerie. Actuellement ces droits sont de 30,00 € pour le grade de chevalier.

Il est bon de rappeler que la remise ne peut être effectuée que par un membre de l'Ordre National du Mérite, ou de la Légion d'Honneur, d'un grade égal ou supérieur à celui de l'insigne remis. Une seule dérogation à ce principe, concerne les Ministres en exercice lesquels de par leur fonction son habilité à effectuer toutes les remise. Les Préfets doivent, bien que représentant de l'Etat, respecter ces règles : Il en est ainsi, contrairement à beaucoup d'idées reçues.

A réception, après vérification, la Grande Chancellerie adresse un pouvoir nominatif à la personnalité désignée pour effectuer la remise de l'insigne ainsi que le procès-verbal à lui retourner après la remise.

Protocole de remise de l'insigne :

Partie commune à toutes les remises qu'elles soit à titre civil ou à titre militaire.

Le remettant doit prononcer les paroles réglementaires :

« Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de l'Ordre National du Mérite », (ou du grade supérieur si c'est une promotion).

Puis il doit épingle l'insigne sur le côté gauche de la poitrine du récipiendaire et lui donner l'accolade Républicaine.

A l'issu de cette cérémonie un procès-verbal de remise de l'insigne est signé par le récipiendaire et par le délégué qui doit le transmettre à la Grande Chancellerie.

C'est à ce stade que le récipiendaire peut se prévaloir de son appartenance à l'Ordre National du Mérite, ou du grade qui lui a été décerné en cas de promotion, et d'en arborer l'insigne.

...//...

...//...

Cérémonie de Remise à titre Civil :

Pour une remise à titre Civil il n'y a aucune autre obligation réglementaire de prévue.

Dans la pratique, les usages sont que le remettant, Parrain, choisi par le récipiendaire fasse une allocution avant de procéder à la partie réglementaire de la remise.

Cette allocution, bien évidemment libre, ayant notamment pour but de présenter le récipiendaire ainsi que son parcours sociétal ayant motivé sa nomination ainsi que les éventuelles décorations déjà obtenues. Les paroles officielles étant précédées de :

... « *Monsieur ou Madame Prénom Nom* »...

A l'issue de cette remise le nouveau décoré peut prendre la parole à titre de remerciement tant à l'égard du remettant que de toute personne lui ayant permis d'obtenir cette distinction. Il est également d'usage d'associer toutes celles et ceux qui au cours de son parcours citoyen l'ont accompagnés. C'est un témoignage important de fraternité et de solidarité.

Cérémonies de Remise à titre Militaire réservée aux promotions à titre Militaire :

Le cérémonial d'une remise à titre Militaire obéit, quant à lui, à un strict protocole, le récipiendaire ayant néanmoins la possibilité d'opter pour une remise civile mais dans ce cas celle-ci, ne peut se dérouler devant le front des troupes.

Pour n'en donner que les grandes lignes celles se déroule devant un détachement qui peut être en nombre limité, voir plus tel un Régiment par exemple, parfois dans des lieux mémoriels et pour n'en citer qu'un, la cour d'honneur des Invalides, lors de cérémonies pleine d'émotions dont certaines sont retransmises au national par les médias. Pour avoir personnellement vécu un tel moment je puis vous dire qu'il reste inoubliable.

Il n'y aucune allocution mais seulement des commandements militaires qu'il serait trop long d'énumérer. Les paroles réglementaires sont bien évidemment les mêmes, sauf qu'elles sont précédées de la dénomination : ... « *Grade Prénom Nom* »...

Nationalité française des membres de l'Ordre National du Mérite :

Pour être membre de l'Ordre il faut être de nationalité française.

Les personnes étrangères nommée au titre des affaires étrangères ont le droit au port de l'insigne qui leur a été remis sans être pour autant membres de l'Ordre.

Devoirs du décorés et sanctions

Le sentiment d'appartenance à un Ordre, qui oblige ses membres à certaines règles de bonne conduite et de savoir vivre, doit être un engagement tacite auquel tout décoré doit se soumettre.

Tout acte contraire à l'honneur qui serait commis par un membre est susceptible d'entraîner des peines disciplinaires. Il existe trois sanctions d'importance croissantes :

- Le blâme,
- La suspension, dont la durée varie selon la gravité de la faute,
- L'exclusion définitive. Elle est automatique en cas de condamnation par les tribunaux pour crimes ou peine supérieure à un an de prison ferme.

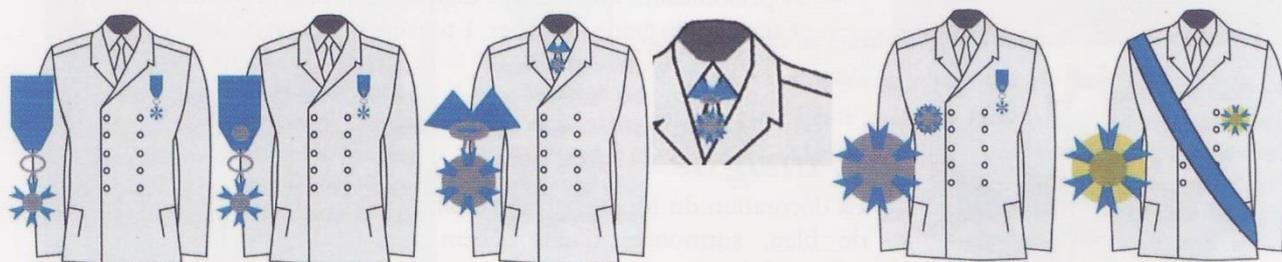
Les deux dernières sanctions sont prononcées par le Président de la République et publiées au Journal Officiel. Pour les étrangers, la sanction consiste à un retrait, de la décoration, pris par décret.

Serge JANNOT Président section Creuse

Les insignes de L'Ordre National du Mérite



PORT DES DIFFÉRENTS GRADES ET DIGNITÉS DE L'ORDRE



Chevalier
Insigne avec un
ruban bleu

Officier
Rosette sur le
ruban bleu

Commandeur
Cravate bleue
et insigne

Grand Officier
plaque sur la
poitrine et insigne
d'officier

Grand Croix
Echarpe bleu
Et insignes de
Grand Croix

Contingents de Croix de l'Ordre National du Mérite

Période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023

Décret du 03 mars 2021

Les décrets fixant les contingents pour la période 2021 à 2023 pour les Ordres Nationaux et pour la Médaille Militaire viennent d'être promulgués au Journal Officiel du 05 mars 2021.

Nous constatons que les baisses prévues pour les Ordres Nationaux en 2017, par le Président de la République, sont maintenues pour la nouvelle période triennale débutant en 2021.

C'est très regrettable car les effectifs de membres de l'Ordre baissent d'années en années compte tenu d'un nombre de nomination inférieur au nombre de décès.

Voici pour cette nouvelle période triennale les contingents annuels de croix fixés pour l'O.N.M.

Grand-Croix	Grand-Officier	Commandeur	Officier	Chevalier
		A titre civil		
3	7	95	485	3.290
		A titre militaire		
2	5	60	335	1.263

En espérant que la promotion exceptionnelle de 31 décembre 2020 (J.O. du 1^{er} janvier 2021) n'imputera pas le contingent 2021.

Comme nous avons déjà pu le constater et le dénoncer dans nos précédentes interventions, brochures et Assemblées Générales, le nombre de titulaires de l'Ordre National du Mérite diminue régulièrement depuis de nombreuses années. Quand on ne peut que constater que celui-ci ne représente que 0,27% de la population, cette distinction conserve son exemplarité, dans l'esprit de la volonté du Général de Gaulle son fondateur. Nous ne pensons pas que le choix de continuer dans cette voie soit judicieux. Le risque en étant que certaines personnes particulièrement méritantes ne puissent pas voir leur implication au service de la France reconnue et récompensées.

Pour mémoire les effectifs de l'Ordre qui ne cessent de baisser au fil des années étaient de 185.607 à fin 2019.

**MEDAILLE DE LA DEFENSE NATIONALE DECERNEE
AUX PERSONNELS AYANT PARTICIPE AUX MISSIONS
LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA FORCE DISSUASIVE NUCLEAIRE.**

Le Décret n° 2021-87 du 29 janvier 2021 modifiant le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale définit une nouvelle catégorie de bénéficiaires de la médaille de la défense nationale à titre exceptionnel.

La médaille de la défense nationale peut également être décernée à titre exceptionnel dans son échelon bronze par les autorités habilitées à la décerner, sur leur demande, aux militaires d'active et de la réserve, aux anciens militaires ainsi qu'aux civils qui justifient par tout moyen avoir participé aux missions liées au développement de la force dissuasive nucléaire, dans les zones et durant les périodes définies à l'article 2 (*) de la loi du 5 janvier 2010 susvisée.

Dans ces conditions, elle est attribuée avec l'agrafe spécifique figurant dans la liste mentionnée à l'article 1^{er}.

Sans avancement de grade et sans préjudice de l'échelon déjà obtenu, les récipiendaires déjà titulaires de la médaille nationale peuvent porter l'agrafe sur le ruban de la médaille à l'échelon le plus élevé.

Les titulaires de la médaille de la défense nationale assortie de l'agrafe "Mururoa-Hao" ont droit au port de l'agrafe "Essais nucléaires".

(*) Article 2 de la loi du 5 janvier 2010

1° Soit entre le 13 février 1960 et le 31 décembre 1967 au Centre saharien des expérimentations militaires, ou entre le 7 novembre 1961 et le 31 décembre 1967 au Centre d'expérimentations militaires des oasis ou dans les zones périphériques à ces centres ;

2° Soit entre le 2 juillet 1966 et le 31 décembre 1998 en Polynésie française.

Un décret en Conseil d'État délimite les zones périphériques mentionnées au 1°.

Le décret du 29 janvier 2021 qui vous est transcrit, ci-dessus, permet une reconnaissance spécifique aux militaires d'actives ou de réserve ainsi qu'aux personnels civils ayant participé aux essais nucléaires par l'octroi de la Médaille de la Défense Nationale.

Merci aux Compagnons pouvant y prétendre de m'en informer afin de me permettre de monter leur dossier et rédiger leur mémoire de proposition en vue de la présentation de celui-ci.

Si autour de vous certaines personnes peuvent y prétendre, merci de m'en informer afin de me permettre de faire de même pour celles-ci.

Nous sommes actuellement dans l'attente des modalités d'application de ce décret.

**Serge JANNOT
Président section Creuse**

L'Algérie (1954 – 1962)

Histoire et moments douloureux

Par Serge JANNOT - Président de section

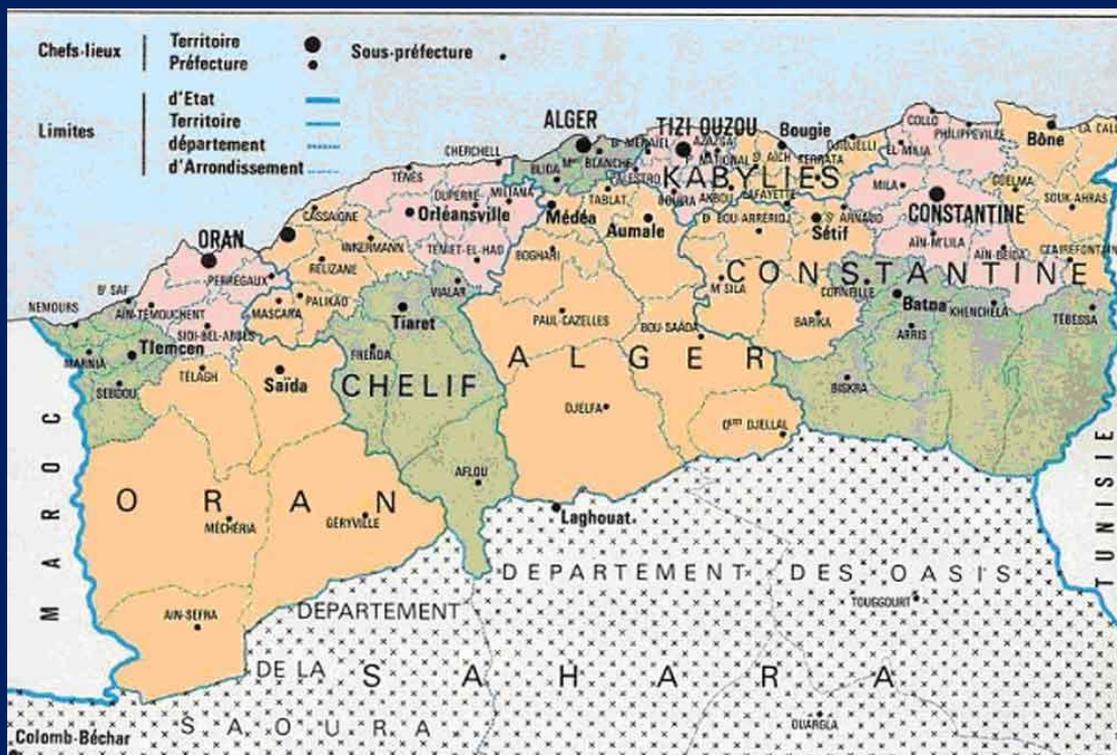
L'Algérie est, pour beaucoup, l'évocation de moments les ayant fortement marqués et sur lesquels les positions idéologiques sont encore fortement encrées et opposées. Les échanges, près de 60 ans après, sont toujours aussi virulents.

Pour de très nombreux militaires et civils ayant vécu les événements tragiques qui ont abouti à l'indépendance de l'Algérie, soit sur le territoire algérien, soit depuis la métropole, l'évoquer de nos jours reste encore très douloureux.

Mes propos n'ont pas pour but de raviver la douleur mais, avec un devoir de réserve nécessaire, dans le respect des idéologies et convictions de chacun, d'évoquer les événements et les différentes prises de position sur un moment fort de notre histoire dont la mémoire des faits doit rester vivante et être transmise à tous nos jeunes n'ayant pas connu cette époque. C'est un devoir de mémoire indispensable.

Pour mémoire, l'Algérie, c'était en 1954 une population d'environ 9.442.000 d'habitants sur une superficie de 2.381.741 km²

Durant toute la guerre d'Algérie (1954 / 1962), car c'est réellement une guerre qui a été menée, celle-ci était qualifiée « *d'opération de maintien de l'ordre* ». Il fallu attendre la Loi du 18 octobre 1999, portant reconnaissance officielle de « *la Guerre d'Algérie et aux combats en Tunisie et au Maroc* », pour qu'une appellation conforme à la réalité des faits puisse être utilisée. ...//...



...//...

Cela a également eu pour conséquence de permettre, ultérieurement, d'ouvrir enfin certains droit « d'Anciens Combattants » pour les militaires ayant servis en Algérie.

La France sous la pression des colons et des pieds noirs n'a jamais accordé les mêmes droits aux musulmans qu'aux autres résidents algériens bien que officiellement de nationalité française et habitant dans des départements français. Car l'Algérie n'était pas une colonie...donc en contradiction avec notre constitution. C'est une des causes de la création du FLN à laquelle il convient d'ajouter le comportement de certains vis-à-vis des musulmans et les événements, voire massacres, de Sétif et Guelma en mai 1945.

Un autre évènement majeur à prendre en compte, de par ses conséquences en Algérie, c'est la chute du camp retranché de Diên Biên Phû, en Indochine, commandé par le Général de Castrie, le 07 mai 1954, après 57 jours de combat. Le dernier point d'appui « Isabelle » ne tombera que le lendemain 8 mai 1954 et c'est cette date symbolique qui sera retenue pour la chute de Diên Biên Phû et la fin de la « Guerre d'Indochine ».

Cette défaite et les accords de Genève signés le 20 juillet 1954 seront une motivation pour le FLN (Front de Libération National) et sa branche armée l'ALN (Armée de Libération Nationale) pour lancer la guerre de libération au motif du « pourquoi pas nous ».

C'est le 1^{er} novembre 1954 que le FLN (Front de Libération National) manifestera pour la 1^{ère} fois son existence par de nombreux attentats sur l'ensemble du territoire algérien. Cette date est considérée par de nombreux historiens comme le déclenchement de la Guerre d'Algérie. Elle l'est comme telle et le 1^{er} novembre 1962, en Algérie, on fêtera l'indépendance acquise, suite aux accords d'Evian depuis le 05 juillet, l'insurrection de la toussaint rouge en 1954 et les 70 attentats perpétrés.

C'est une vrai Guerre, qualifiée d'«Opérations de maintien de l'ordre », à laquelle participerons rapidement outre l'armée d'active, des engagés volontaires et des appelés ou rappelés du contingent.

A cette époque le service militaire était de 18 mois (loi du 30 novembre 1950), certains appelés ou rappelés feront jusqu'à 30 mois.

En France une forte résistance, très active, voire souvent dissidente, notamment sous l'impulsion de certains partis politiques, tel le PCF, commença rapidement à se développer divisant par la sorte les français, entre partisans et opposés à l'indépendance de l'Algérie.

Les accords d'Evian du 19 mars 1962 conclus entre Louis Joxe dirigeant la délégation française et Kim Belkacem représentant le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne ne sont qu'un « processus de sortie de guerre », ce qui expliquera les divergences ultérieures.

...//...

...//...

Cette division perdurera après la fin de la Guerre d'Algérie lorsqu'il fallut décider du choix d'une date pour commémorer la fin de la Guerre et la mémoire de nos morts en Algérie. Ce manque d'accord possible entre associations d'anciens combattants, pour ne citer que les deux principales et les plus virulentes la FNACA et l'UNC, en a bloqué, à l'époque, le processus. Ces différents j'ai pu en être témoins personnel, siégeant, à l'époque au Conseil Départemental de l'ONAC de Seine Saint Denis.

Face à ce manque d'accord pour permettre de rendre hommage à nos morts pour la France en Algérie deux dates furent successivement fixées :

- Le Décret du 26 septembre 2003 instituant une « *journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie* », le 05 décembre. Bien évidemment cette date, choisie par défaut, ne correspond à rien.
- La Loi du 06 décembre 2012 fixant le 19 mars comme « *journée nationale du souvenir à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et au Maroc* ». Aucune mention ne se référant à celle du 05 décembre, nous nous retrouvons avec deux journées de commémoration.

Cette nouvelle date étant une journée officielle de commémoration, représentant la section creusoise des membres de l'Ordre National du Mérite, j'y ai participé aux côtés des autorités départementales, ce qui était mon devoir. Certains me l'on, en son temps, reproché. Le faisant ils n'ont pas compris que nous nous devons de respecter les règles républicaines pour la défense desquelles nous nous investissons au quotidien. Et puis, quel que soit ce que chacun peut penser, il est grand temps de s'unir pour commémorer la mémoire de ceux qui sont morts pour la France et de ne voir que l'intérêt général. Comme quoi, 60 après, les plaies ne sont toujours pas refermée !

Quelles chiffres estimatifs à retenir sur nos pertes humaines durant la Guerre d'Algérie :

- 30.000 soldats,
- 15 à 30.000 Harkis,
- 4.000 Pieds Noirs.

Du côté des militaires, très affectés par la défaite d'Indochine, un malaise grandissant s'est très vite révélé, (certains ayant vécu deux défaites en 1940 & en Indochine).

En cause :

- les **déclarations du Général de Gaulle, dès 1959**, qui avait annoncé sa décision de laisser les algériens : « *décider de leur destin une fois pour toute, librement, en connaissance de cause.* »
- Le **référendum du 8 janvier 1961** sur l'autodétermination de l'Algérie, lequel recueilli 74,99 % de oui.
- Si une grande majorité de nos militaires ont ressenti comme une humiliation et un manque de soutien de la part du Président de la République, le Général de Gaulle, une grande majorité est néanmoins restée fidèle à ses devoirs.

...//...

...//...

Il convient, néanmoins, d'évoquer certains événements survenus postérieurement aux annonces sur le droit à l'autodétermination du peuple Algérien :

- [Le 11 février 1961 création de l'OAS \(Organisation Armée Secrète\).](#)

Réaction anti-indépendantiste initiée par Jean-Jacques Susini et Pierre Lagailarde. Ils furent rejoints ultérieurement par le Général Salan, après le Putsch d'Alger.

Organisation terroriste, auteur de nombreux attentats, dont on peut en dénombrer près de 15.000 avant l'indépendance, occasionnant la mort de près de 1.600 personnes.

- [Le Putsch d'Alger du 21 avril 1961.](#)

Celui-ci avait eu pour vocation de faire pression sur le Général de Gaulle pour le maintien de l'Algérie Française.

L'initiateur en a été le Général Maurice Challe, entouré des Généraux André Zeller, Edmond Jouhaud et Raoul Salan, convaincus d'avoir gagné militairement la « Guerre d'Algérie » grâce au « plan Challe ».

Pour certains cadres de l'Armée Française, ayant mal vécu les défaites de 1940 et d'Indochine, cette défaite politique était très difficile à admettre, ils se sont sentit trahis, bien que le regard ultérieur de l'histoire ait largement prouvé que ce choix était inéluctable.

En métropole la hantise était de voir les parachutistes débarquer à Paris, ce qui ne semble pas avoir réellement été prévu par les putschistes. De toutes manières les autres généraux et cadres, tout comme les appelés du contingent ne suivirent pas ce qui fait que dès le 25 avril le Général Challe reconnaissait l'échec de sa tentative.

Le « Quarteron de Généraux » pour reprendre le qualificatif du Général de Gaulle fut jugé par un Tribunal Militaire :

- Les généraux Challe et Zeller sont condamnés à 15 ans de réclusion,
- Absents, les généraux Salan et Jouhaud sont condamné à mort par contumace.

Les peines seront toutes commuées par le Général de Gaulle en détention à vie (1962). Ils seront tous amnistiés en 1968.

- [Attentat du Petit Clamart : le 22 aout 1962 à 19h30.](#)

Dirigé par le Lieutenant-colonel Jean BASTIEN-THIRY l'attentat visait la DS du Général de Gaulle. Par miracle personne n'a été blessé dans la voiture occupée, outre le Général de Gaulle, par son épouse, son Gendre le Général de Boissieu et le chauffeur. Cela malgré une fusillade très importante et de nombreux impacts de balle sur la carrosserie du véhicule.

Les protagonistes de cette embuscade furent jugés par la Cour Militaire de Justice siégeant au sein du Fort Neuf de Vincennes à compte du 28 janvier 1963. Le verdict fut rendu 04 mars à 22h30.

Les trois principaux auteurs furent condamnés à mort :

- Le Lieutenant-colonel Jean BASTIEN-THIRY, 35 ans, fut fusillé le 11 mars 1963 au Fort d'Ivry. Ce sera le dernier condamné à mort fusillé en France,
- Alain de la TOCNAYE et Jacques PREVOST furent graciés.

...//...

...//...

Cette étude ne relate que très partiellement l'histoire de la Guerre d'Algérie mais il m'a semblé utile d'en raviver la mémoire et de parler de cette période douloureuse, vécue par certains d'entre nous, laquelle n'est malheureusement pas connue de nos jeunes générations alors que c'est un pan important de notre histoire.

Bien sûr je n'ai que succinctement évoqué la période « Guerre d'Algérie » sur un territoire administré par la France depuis sa conquête qui débutera par le débarquement de l'Armée d'Afrique du 14 juin 1830 et se terminera par la reddition de l'Emir Abd El Kader.

Entre temps une convention Franco Algérienne, signée le 5 juillet 1830 entre le Maréchal de Bourmont, commandant les troupes françaises pour la France et par Hussein Dey, préfigurera la période coloniale et, sous l'impulsion de Napoléon III, une volonté d'assimilation visant à renforcer le pouvoir politique des musulmans, prémices à la création de département français en Algérie en 1848**, après une période sous statut colonial de 1830 1848.

Serge JANNOT Président section Creuse

**** pour info sur l'histoire de l'Algérie :**

**Les « départements français » en « Algérie française » découlent :
D'une ancienne division administrative qui a évolué de 1848 à 1962.**

Jusqu'en 1955, l'Algérie était divisée en 3 départements :

- **Alger,**
- **Oran,**
- **Constantine.**

Alors que la partie saharienne, qui était dénommée Territoires du Sud, relevait de la seule administration militaire.

Liste des départements Algérien à la fin de la Guerre d'Algérie :

Nom du département	Nom du département
Alger	Sétif
Batna	Tiaret
Bône	Tizi-Ouzou
Constantine	Tlemcen
Médéa	Aumale
Mostagadem	Bougie
Oran	Saïda
Orléansville	

Ils seront dénommés « Villaya » après l'indépendance

L'Algérie indépendante

A travers les timbres postes

Le 1^{er} novembre 1962, en Algérie, on fête l'indépendance acquise le 1^{er} juillet et le 8^{ème} anniversaire de l'insurrection de la « Toussaint Rouge », en 1954, ainsi que des 70 attentats meurtriers déclenchant ce qui sera ultérieurement qualifié de « Guerre d'Algérie ».

Ce jour sont mis en ventes 5 timbres imprimés par l'atelier de fabrication des timbres poste situé boulevard Brune à Paris. Ceux-ci sont des timbres, représentant des sites et monuments sis en Algérie, puisque l'Algérie c'était, avant l'indépendance, des départements français : Timbres émis précédemment, ayant valeur en métropole et en Algérie mais rectifiés et portant la mention « République Algérienne » en Français et en Arabe.



Un timbre avait également été conçu, au lendemain des accords d'Evian, réalisé et imprimé clandestinement, sous la férule d'Ahmed Ben Bella, au titre du F.L.N., par l'imprimerie d'art d'Hussein Dey, en moins d'une semaine. Celui-ci d'une valeur faciale de 1^F+9^F, la surtaxe étant au profit des orphelins, a été tiré à 12.825 exemplaires, en feuille de 25. (Contrairement aux informations erronées circulant sur internet ce timbre a bien été émis en mars 1962)



Avant cette date, depuis le 05 juillet 1962, jour officiel de l'indépendance de l'Algérie, les timbres français ont continués à être utilisés : Dans un premier temps avec surcharge « E A » apposé au moyen d'un cachet à main, et barre sur République Française, ensuite avec surcharge typographique.

Exemples de timbres postes surchargés « E A » utilisés avant le 1^{er} novembre 1962



Cachet premier jour d'émission sur le timbre émis par le F.L.N.

En fait le cachet utilisé est celui de la mise en vente de la série « sites et monument » lors de sa mise en circulation à Alger.



Premier jour d'émission des premiers timbres postes d'Algérie.

« Sites et monuments Algériens »

Mis en vente : le 1^{er} novembre 1962



Timbres commémoratifs des 25^{ème} et 50^{ème} anniversaire de la mise en service du 1^{er} timbre Algérien



Le Service National Universel

Et

L'Association des Cadets de la Gendarmerie

Par le Lieutenant Colonel Philippe Daly



Le Lieutenant-Colonel Philippe DALY, Officier de la réserve Citoyenne de la Gendarmerie, est le Président de l'Association des Cadets de la Gendarmerie de la Creuse

Sans détailler son parcours militaire et civil particulièrement éloquent et ses multiples activités il semble important de préciser qu'il est Auditeur de l'I.H.E.D.N. (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale).



Le Service National Universel (SNU) n'est en aucune manière une tentative de créer un nouveau service militaire suspendu il y a plus de 20 ans. Un service national uniquement militaire serait aujourd'hui incomplet et souffrirait d'une absence de consensus et d'adhésion nationale.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) qui a succédé à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense, (JAPD), est le seul « *reliquat* » de l'ancien service national.

Le SNU s'inscrit dans un parcours citoyen qui débute à 16 ans et qui se décline en plusieurs phases jusqu'à 25 ans. Il s'agit à la fois de proposer un enseignement républicain mais également de faire participer concrètement la jeunesse à des missions d'intérêt général.

Si cela peut être surprenant que le ministère des Armées ne soit pas « pilote » sur le dossier, c'est pourtant cohérent avec la vision d'ensemble voulue par le Président de la République. Il s'agit en effet d'un projet qui implique des mineurs, interministériel dans son exécution, et pour lequel la Gendarmerie nationale participe à sa bonne marche, grâce à son savoir-faire unique en termes d'organisation comme de pédagogie.

Le SNU se compose de trois étapes constituant un parcours civique rénové. C'est au travers de ces phases que le rapport entre le jeune volontaire au SNU 2 et la Nation pourra se construire de manière pérenne, dans une rencontre entre un futur citoyen et ce que son pays est en droit d'attendre de lui.

La phase 2 du Service National Universel (SNU 2), obligatoire également, est dite :
« *Mission d'intérêt général.* ».

Il s'agit de s'impliquer dans le domaine associatif, auprès des collectivités locales et des institutions de l'Etat, en lien plus spécifique avec un des sept thèmes du SNU, et conduire des actions pendant au minimum 12 jours consécutifs ou bien 84 heures de manière perlée. Les jeunes sont libres de leur choix, selon le domaine qui les aura le plus intéressé pendant la phase 1.

Le contenu pédagogique s'articule autour de sept thèmes :

- Découverte de l'engagement ;
- Défense, sécurité et résilience nationale ;
- Culture et patrimoine ;
- Activités physiques, sportives, et de cohésion ;
- Autonomie, connaissances des services publics et accès aux droits ;
- Citoyenneté, institutions nationales et européennes
- Développement durable, transition écologique et solidaire

Résumé des trois phases du SNU :

- 1 – Un séjour de cohésion de deux semaines pendant l'année des 16 ans,
- 2 – Une mission d'intérêt général pendant 12 jours consécutifs ou répartis sur 84 heures au sein de l'association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Creuse,
- 3 – Un engagement de plusieurs mois ou années à partir de 17 ans (facultatif).

L'association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Creuse (CGN.23, Loi de 1901).

Créée en avril 2020, le principal objectif de l'association repose sur la mise en œuvre du SNU (phase 2) en proposant un programme de 12 jours (non consécutifs) axé sur un programme éducatif citoyen en faveur des jeunes, dans le cadre du plan d'égalité des chances.

Les missions de l'association :

- Promouvoir les valeurs de la citoyenneté auprès des jeunes français et étrangers, âgés de 16 à 18 ans, résidant réglementairement ou scolarisés dans le département de la Creuse,
- Préparer les membres aux fonctions de cadets de la Gendarmerie Nationale, leur faire découvrir la gendarmerie, ses valeurs, ses missions, ses personnels et ainsi d'acquérir une meilleure connaissance de « l'Arme » (*« L'Arme » est l'autre nom qui est donné à la gendarmerie, notamment en raison de son appartenance aux ministères de la Guerre, de la Défense et des Armées jusqu'en 2009 (Loi n° 2009-971 du 3 août 2009) date à laquelle la gendarmerie intègre le ministère de l'Intérieur »*),
- Accueillir les jeunes qui ont effectué la phase 1 du SNU (service national universel) et qui ont émis le vœu d'effectuer leur phase 2 dite « mission d'intérêt général » au sein de la gendarmerie nationale,

- Renforcer le lien Armée-Nation, après la suspension du service national,
- Développer l'esprit citoyen aux travers de projets collectifs dans les domaines de l'environnement, des activités sportives, de la solidarité, du respect des différences et de l'ouverture aux autres,
- Ouvrir la classe de cadets à des jeunes issus de milieux défavorisés ou en situation de difficulté pour leur offrir une réelle opportunité d'insertion et de promotion sociale,
- Rassembler des moyens et des ressources pour réaliser ces buts,
- Associer la jeunesse creusoise à des missions d'intérêt général.

La gendarmerie de la Creuse est présente tout au long des 3 phases du SNU, et participe pleinement à la conception du dispositif du Ministère de l'Intérieur. À cet égard, le commandant des réserves, le Général de division Olivier KIM a été désigné par le directeur général pour participer à toutes les études sur le SNU et en être le pilote pour la gendarmerie.

Pour la phase 2, la gendarmerie a décidé de généraliser et adapter le dispositif des « cadets de la gendarmerie ». Avec la création de l'association CGN.23, il s'agit à la fois pour les jeunes volontaires qui rejoignent cette formation, de leur enseigner des rudiments de vie militaire, mais également de conduire des actions de prévention au profit de la population ou des missions d'intérêt général (MIG).

L'association reçoit le concours et l'assistance du commandement du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Creuse (GGD.23), basé à Guéret (Colonel Eric CABIOCH et Colonel Rémy SOLNON).

Dans ce cadre, la réserve citoyenne est particulièrement mise à contribution pour apporter son expertise, son savoir-faire et son engagement, afin de créer ces associations visant à recevoir les jeunes du département de la Creuse (Lcl-(RC) Philippe DALY et Cen-(RC) Frédéric DEVEVEY)

Les réservistes opérationnels sont également particulièrement associés au SNU 2, en ayant participé à la création de l'association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Creuse, et en apportant les inestimables expériences professionnelles dans l'encadrement des jeunes (Major-(RO) Eric TALLET et Adjudant-chef-(RO) Jean-François MICHOT).

Comment rejoindre l'association :

Lors des « journées de rencontre de la Défense », les jeunes cadets peuvent exprimer la volonté de réaliser la mission d'intérêt général (MIG) - dite deuxième phase du SNU - au sein de la gendarmerie.

Si leur souhait est accepté, ils sont intégrés au sein de l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Creuse qui les suivra au cours des 12 journées qu'ils doivent effectuer.

Ils seront accueillis au sein du Groupement de gendarmerie départementale de la Creuse afin de découvrir l'ensemble des missions de la gendarmerie en vue de s'investir au profit de nos concitoyens.

Leur promotion recevra officiellement le nom de l'un des « Cadets de la Garde », tombés pour la libération de la France en juin 1944 au terme d'une cérémonie d'accueil à laquelle participeront les cadets de des promotions précédentes.

La MIG sera réalisée entre fin novembre et juin selon un planning qui sera adapté aux impératifs scolaires et à l'évolution de la crise sanitaire. Les différentes activités se dérouleront essentiellement à la caserne Bongeot à Guéret, mais des sorties en unités ou à titre mémoriel seront également proposées, dans le cadre strict des mesures sanitaire qui seront éventuellement en vigueur.

L'adhésion est gratuite pour les volontaires et devient payante si ceux-ci souhaitent rester membre au-delà des 12 journées.



Photo du groupe des jeunes du SNU réalisée, le dernier jour du stage, le 08 mai 2021, à l'issue de la présentation des Ordres nationaux et de la Médaille Militaire.

On peut y décerner le Directeur départemental de l'ONAC VG et les Présidents des sections creusoises de l'Ordre National du Mérite et de la Médaille Militaire.

Oradour sur Glane

Témoignage de Raymond FRUGIER

Maire Honoraire d'Oradour-Sur-Glane

Notre ami Raymond Frugier a été Président de la section de l'A.N.M.O.N.M. de la Haute-Vienne de 1998 à 2020, ce qui est un éloge à son engagement au sein de l'Ordre National du Mérite. C'est un voisin avec lequel notre amitié est de longue date et avec lequel les échanges ont toujours été nombreux et fructueux.

Notre ami a été un élu d'Oradour sur Glane, très impliqué dans la vie de sa commune pendant de très nombreuses années :

- Conseiller Municipal en 1971,
- Maire adjoint dès 1977,
- Maire de 1995 à 2014, date à laquelle il laissa sa place à plus jeune.

C'est une commune pour laquelle il s'est dévoué, notamment pour le « *Village Martyr* », avant de passer la main à plus jeune, en la personne de Philippe Lacroix lequel nous accueille toujours pour les visites organisées par la Section creusoise du site mémoriel pour nos jeunes primaires.

Notre ami en récompense de ses états de services et de son dévouement pour la mémoire a été promu :

- Officier de la Légion d'Honneur,
- Commandeur de l'Ordre National du mérite,
- Commandeur des Palmes Académiques,

et ce qui est très exceptionnel : « *Chevalier de l'Ordre du Mérite de la République Fédérale d'Allemagne* », en reconnaissance de son investissement pour le lien Franco-Allemand autour du drame d'Oradour.

Cette distinction, pour un citoyen français, est très exceptionnelle car elle est, hiérarchiquement, la 1^{ère} décoration et l'équivalent, en Allemagne, de notre Légion d'Honneur.

Merci à notre ami Raymond Frugier pour cet article rédigé à l'attention des Compagnons creusois qu'il a rédigé pour nous.



Oradour : le Village Martyr



Le Président de votre section, mon ami Serge JANNOT, m'a demandé de bien vouloir évoquer à votre intention, le drame de ce haut-lieu de la mémoire nationale qu'est Oradour-sur-Glane. Il a souhaité également que je rappelle quelques actions qui se sont déroulées plus spécifiquement au cours de mes mandats en qualité de maire de cette cité marquée tragiquement par l'Histoire. J'ai accédé bien volontiers à sa sollicitation, sachant tout l'intérêt qu'il porte à la mémoire.

Dans cette société consommatrice d'événements, prisonnière de l'immédiateté ; Dans ce monde tourmenté prêt à déboulonner les statues où apparaissent parfois, comme ce fut le cas pour Oradour en 1997, des thèses révisionnistes tendant à instiller le doute en proclamant notamment que « les SS étaient innocents du sang des victimes dans l'église » et que « le récit officiel sur le déroulement du drame était la plus grande tromperie de la Seconde Guerre Mondiale ». La transmission du passé tel qu'il fut, se révèle ainsi être nécessaire, voire indispensable, et d'abord par ceux qui portent certaines valeurs. Ils doivent avoir un regard lucide et apaisé sur cette exigence qui reste celle de la rigueur historique et éthique, car il ne peut y avoir plusieurs mémoires, qui permettent chacune une lecture de l'Histoire.

Comment pourrions-nous en effet oublier tous ces destins brisés, happés par la folie des hommes, ces victimes innocentes qui ont payé de leur vie, le prix du fanatisme et de la haine aveugle. Cette haine hélas que nous voyons ressurgir sous d'autres formes, exacerbée par des idéologies irréalistes et dangereuses.

En ce 6 juin 1944, la BBC vient d'annoncer le débarquement des troupes alliées en Normandie. On peut aisément imaginer la joie immense de tous les français habitant la France annexée, la France occupée, la France libre. Quel chemin d'espérance s'ouvrait alors pour la conquête de leur liberté !

A Oradour, la vie se déroulait sereine et tranquille, dans ce village paisible, qui vivait doucement à l'ombre de sa vieille église du 12^{ème} siècle. Comment imaginer que les derniers combats allaient apporter ici des souffrances que l'imagination même, ne pouvait concevoir.

Pendant ce temps, la division blindée SS Das Reich, installée dans le sud-ouest depuis février, forte de 9000 hommes, recevait l'ordre de faire mouvement vers la Normandie.

Une partie des unités quittait Montauban le 7 juin avec la mission de terroriser les populations des régions traversées et de réprimer toute tentative de soulèvement et d'aide à la Résistance.

La recommandation du Général Lammerding ne laisse aucun doute à cet égard et fut lourde de conséquences

« le nettoyage doit s'effectuer sans ménagement pour effrayer les habitants de cette région infestée ».

Ce fut le cas à Tulle le 9 juin par l'horrible pendaison aux balcons de la ville, de 99 otages. Le matin du 10 juin, le général Lammerding donne à la 3^{ème} compagnie du 1^{er} bataillon du régiment SS der Führer, l'ordre de détruire Oradour.

Le commandant de la compagnie Dickmann planifie l'opération le matin même, dans un hôtel de Saint-Junien, avec ses 180 hommes. (120 furent requis). La colonne militaire s'arrêta à l'entrée d'Oradour vers 14 heures. Chacun connaît ensuite le déroulement du drame. Le village est encerclé, les issues gardées, la population est rassemblée sur le champ de foire. Les hommes sont séparés des femmes et des enfants. Ils sont divisés en 6 groupes et amenés dans des granges et des hangars. Après une explosion vers 16 heures qui donna le signal du massacre, ils vont être fusillés et brûlés. Il y eut 5 rescapés sortis du même lieu d'exécution. Un seul est encore en vie aujourd'hui, Monsieur Robert Hébras.

Les femmes et les enfants sont amenés et enfermés dans l'église, lieu de recueillement, où rien de funeste, devaient-ils penser, ne pouvaient leur arriver. Ils vont mourir asphyxiés, mitraillés, carbonisés; Seule une femme Madame Rouffange, s'échappa de cet enfer dantesque en se jetant par un vitrail derrière l'autel.

Après avoir exterminé les habitants, le pillage et la mise à feu systématique de chaque bâtiment furent la règle. Lorsque la nuit tombe, et que les flammes éclairent encore l'agonie d'Oradour, il ne subsiste du village, que des ruines et des cendres. Il ne reste que l'horreur et la désolation.

J'ajouterais que tout cela avait été conçu avec un luxe effarant de précautions, tout avait été exécuté avec une terrible précision comme l'avaient été les nombreux « Oradour » du front de l'Est et les 100 000 hommes pendus à Kharkov et à Kiev. On ne peut que rester confondu devant un tel raffinement de cruauté, devant ce carnage, dans cette humble église de campagne.

Le souvenir des 643 victimes massacrées, brûlées, anéanties par un crime dont l'horreur dépasse les ressources normales du langage, de même que les ruines de ce village emporté par la cruauté des hommes, hanteront toujours les consciences.

**Né à Oradour-sur-Glane, j'avais 4 ans lorsque se produisit ce terrible massacre. Mes parents habitaient à la sortie du bourg. Mon père apprenant soudainement, vers 14 heures, qu'une colonne de militaires allemands arrivait vers le village, prit le parti de nous amener ma mère, ma sœur et moi, dans un bois à proximité où nous restâmes plusieurs jours.*

Le souvenir de l'enfant que j'étais, reste celui d'une cabane, construite au pied d'un châtaignier, puis d'une immense lueur provenant des flammes qui, le soir, embrasaient l'horizon. Vint enfin, le silence de la nuit si vertigineux ; il était pour moi, le royaume des songes, il présageait déjà dans mon inconscient, le silence des choses définitives, le silence de l'irréparable.

Quand on est marqué dans son enfance par des faits dont l'horreur les rend ineffaçables, on aspire à porter témoignage, sans haine mais sans oublier.

Je me suis efforcé de le faire dans le cadre de mes fonctions électives. Elu au conseil municipal d'Oradour en 1971, adjoint en 1977, je suis devenu maire en 1995 jusqu'en 2014, année où j'ai cessé mes fonctions.

Quand arrive l'heure des bilans, où s'additionnent les réussites comme les échecs, les bonheurs comme les regrets, on s'aperçoit que les uns et les autres ont été déterminants dans les actions menées.

Au-delà de la gestion courante d'une commune qui n'est pas tout à fait semblable aux autres, il y a les initiatives entreprises, qui ont touché à la fois au symbole et au passé, en restant fidèles aux leçons de l'Histoire.

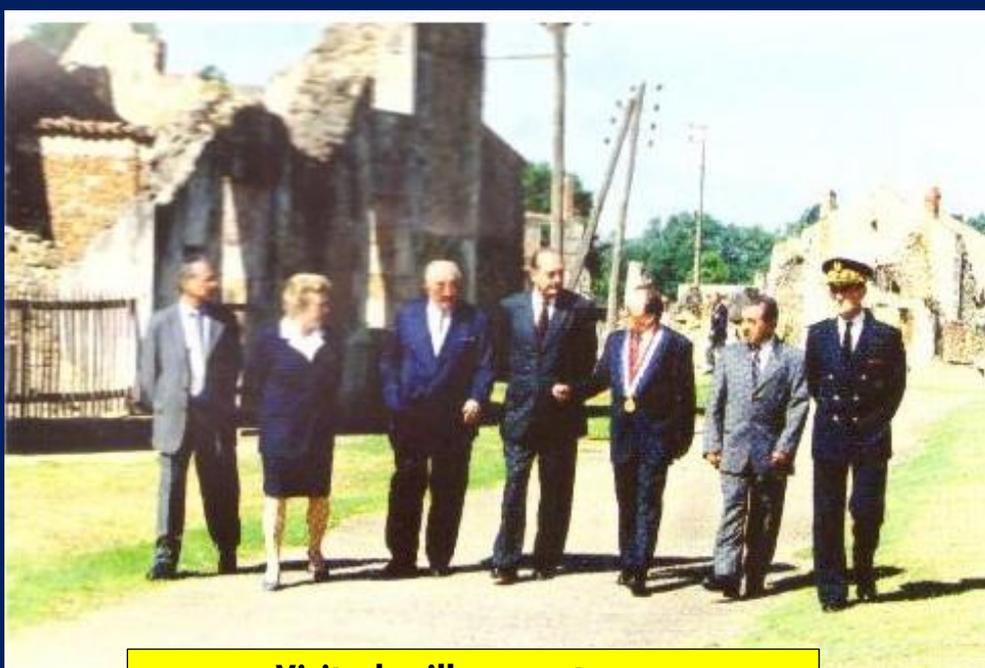
PLUSIEURS ACTIONS SPECIFIQUES ONT MARQUE MES DIFFERENTES MANDATURES A ORADOUR

- L'inauguration du Centre de la Mémoire par le Président Jacques Chirac, le 16 juillet 1999,
- La visite à Oradour du Président de la République fédérale d'Allemagne accompagné de son homologue le Président François Hollande, le 4 septembre 2013, à l'occasion du 50ème anniversaire de la signature du Traité de l'Elysée.

Indépendamment de l'accueil des deux présidents de la République corréziens Jacques Chirac et François Hollande, trois engagements m'ont permis de réaliser ce qu'un journaliste avait appelé « *la normalisation d'Oradour* » :

- **La Légion d'Honneur attribuée à la commune dont l'histoire est unique en France,**
- **La réconciliation avec l'Alsace,**
- **Le rapprochement avec l'Allemagne**

1) : Lorsque je reçus à Oradour, lors de l'inauguration du centre de la mémoire, le 16 juillet 1999, le Président Jacques Chirac, son discours marqua les esprits « Oradour s'inscrit dans la longue liste des horreurs perpétrées par des hommes. Face à ces ruines où résonnent encore des cris silencieux, c'est le recueillement qui s'impose mais aussi le devoir de vigilance pour prévenir ce que l'homme peut accomplir contre l'homme ».



**Visite du village martyr par
Jacques Chirac, Président de la République**

Au cours de l'entretien qui suivit, je lui rappelais son allocution courageuse prononcée le 16 juillet 1995, sur la rafle du Vel'd'Hiv, qui m'avait beaucoup marqué : « il est des moments dans la vie d'une nation, qui blessent la mémoire ; difficile à évoquer parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes, pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu des journées de larmes et de honte, le 16 juillet 1942, la France patrie des lumières et terre d'accueil accomplissait l'irréparable... ».

Il m'avait par ailleurs vivement incité ce jour-là à poursuivre le processus de réconciliation que j'avais engagé avec l'Alsace dès 1998 puis celui du rapprochement avec l'Allemagne que j'allais initier à partir de 2000.

Je lui présentais pour ma part, une seule requête, la régularisation d'une situation inédite qui durait depuis plusieurs décennies, concernant la légion d'honneur attribuée à la commune. Son étonnement fut grand, lorsque je lui appris que le brevet remis à l'Etat après le procès de Bordeaux, était perdu et n'avait pu être retrouvé.

En effet, la croix de chevalier attribuée par décret du 28 février 1949, fut décernée selon la citation bien connue à : « ce bourg martyr que l'ennemi avait voulu rayer de la carte de France le 10 juin 1944, qui avait été le théâtre d'une tragédie unique en son horreur dans les annales de la Guerre ». Paul Ramadier alors ministre de la défense nationale, vint remettre la croix et le brevet à Oradour le 10 juin 1949. Le maire de l'époque refusa cette décoration « tant que les bourreaux ayant participé au massacre ne seraient pas jugés et châtiés ». La décoration fut alors remise au président de l'association par le truchement de deux enfants, dans un strict cérémonial militaire.

Il faut rappeler qu'il y eut deux cérémonies commémoratives du souvenir en 1949. L'une le 10 juin avec le ministre, l'autre le 12 juin avec les amis de la paix. Un grand rassemblement réunit plus de 10.000 personnes en présence notamment de Joliot Curie, Aragon et de nombreuses personnalités.

Quatre ans plus tard, à l'issue du procès de Bordeaux, le 21 février 1953, le président de l'association restitua au Préfet la Légion d'Honneur qui n'avait jamais été déposée en mairie. Ce brevet ne fut jamais retrouvé, malgré les recherches que j'avais entreprises tant auprès de la préfecture que de la grande chancellerie. Le Président de la République ayant seul qualité pour signer un nouveau diplôme, c'est la raison pour laquelle je m'adressais à lui.

Le nouveau brevet fut signé le 3 février 2000. Je l'installais avec la croix de guerre le 21 octobre dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville lors d'une cérémonie officielle organisée à l'occasion de l'assemblée générale des membres de la Légion d'Honneur ; il avait fallu un demi-siècle pour que la reconnaissance de la nation trouve la place qu'elle aurait toujours due occuper en mairie.

Oradour fut toujours reconnaissante à Jacques Chirac pour sa grande implication dans « le retour de la légion d'honneur ».

2) : En participant en novembre 2012 à Strasbourg à des rencontres sur le thème « mémoire et réconciliation », j'eus l'occasion de rappeler une nouvelle fois, comme je l'avais si souvent exprimé en répondant aux invitations de maires alsaciens, notamment à Lembach, Dambach, Altkirch, Schiltigheim, Schirmeck, au Struthof, ainsi qu'aux cérémonies de la libération de Strasbourg, les raisons qui m'avaient poussé dès mon élection en tant que maire à entamer un processus de réconciliation avec l'Alsace.

Après un long silence de plusieurs décennies consécutif à l'épilogue judiciaire du procès de Bordeaux ; procès difficile qui opposa la douleur du Limousin au sacrifice de l'Alsace et qui donna lieu à tant d'affrontements médiatiques hors du prétoire, en ce début d'année 1953, il fallait renouer un dialogue car si on ne se parle pas, on ne peut pas se comprendre.

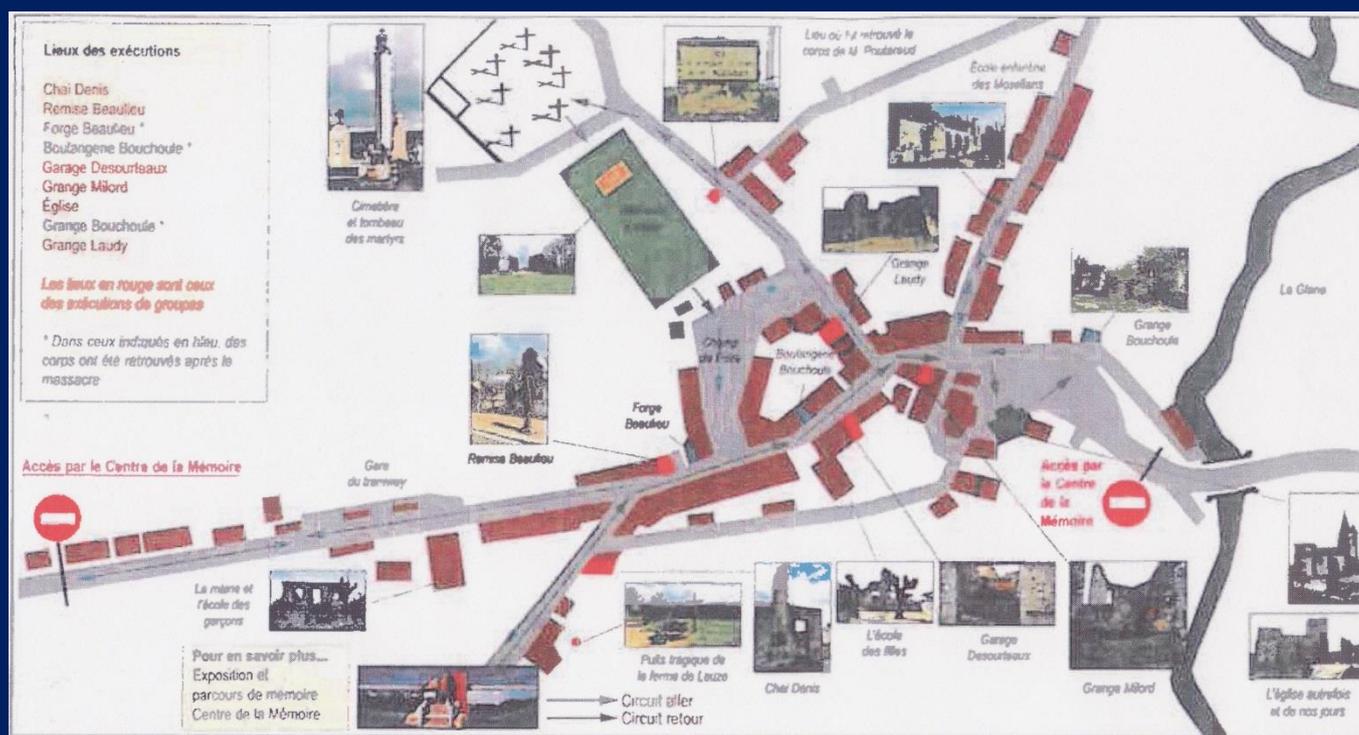
Je savais combien l'Alsace meurtrie portait toujours en elle les blessures de tous ceux qui furent obligés de combattre et qui tombèrent pour une cause qui n'était pas la leur. Le drame de l'incorporation de force des 130 000 alsaciens dont 40 000 ne sont jamais revenus est une page particulièrement douloureuse de l'Histoire de France qui ne peut être ignorée. Il fallait que nos deux régions se souviennent ensemble, sans rien effacer, sans rien oublier de leur drame respectif.

J'écrivais alors que les souffrances endurées ne pouvaient que devenir « un élément d'union entre ceux qui ont souffert des mêmes doctrines et des mêmes hommes » ; victimes les uns et les autres de l'idéologie nazie, pour qui la barbarie faisait office de norme et la brutalité de règle.

En invitant Roland Ries, le maire de Strasbourg à participer aux cérémonies commémoratives d'Oradour le 10 juin 1998, je pensais que le temps de l'apaisement était venu.

Il est des moments où les rencontres donnent un sens nouveau à l'avenir, où l'on perçoit mieux encore, qu'il n'existe pas d'autre voie que celle de l'amitié, celle de la compréhension, celle qui se construit dans le respect des identités de chacun.

Mais les générations qui portent en elles des plaies qui ne peuvent cicatriser doivent avoir le souci de mener leurs actions en direction des jeunes porteurs d'avenir, en les associant aux réflexions sur les voyages contre l'oubli. De nombreuses rencontres sportives furent ainsi initiées.



Plan du village martyr

3) : J'avais accédé très tôt à la conviction que la haine ne pouvait être une réponse à la haine. C'est pourquoi, il me restait à entreprendre le rapprochement avec l'Allemagne. Le 28 mai 2000, je recevais en mairie, malgré de fortes oppositions, une importante délégation de Bavière., conduite par le Ministre des Affaires Européennes. Je pris contact dans les mois qui suivirent avec la ville de Dachau, où le maire de l'époque, avocat plein d'humanité, avait manifesté son aversion pour les crimes nazis, et son espérance envers les nouvelles générations par une meilleure appréhension du devoir d'expression de l'intolérable.

Dachau, terre imprégnée d'une grande force émotionnelle, où tant d'êtres sont morts qui « n'avaient pour défense comme à Oradour que leurs bras ouverts à la vie ». N'était-elle pas le lieu qui a su démontrer au monde qu'on n'enchaîne pas la liberté ? Une visite de ce camp ne peut laisser quiconque indemne. Elle oblige comme à Oradour de porter sur les drames de l'Histoire un regard toujours aussi interrogateur et incrédule face à tant de cruauté et de barbarie. En découvrant ces lieux où rodait la présence de la mort, dans l'intimité de la vie de chaque jour, comment ne pas ressentir tant de souffrances endurées, imposées par cette idéologie nazie, totalitaire qui embrigadait la jeunesse « ce matériel humain » dont parlait Hitler, idéologie du surhomme avec cette race aryenne qui devait être la plus pure, la plus noble et supérieure en toute chose, effroyable application du programme de « Mein Kampf » dont chacun connaît la mise en œuvre après l'arrivée au pouvoir d'Hitler le 30 janvier 1933.

Comment oublier sa célèbre phrase « ces camps qui devaient servir à libérer l'homme de cette chimère dégradante qu'on appelle la conscience ». On mesure toute l'horreur en observant « que là, pour la première fois, l'homme a donné des leçons à l'enfer » disait André Malraux ; on comprend mieux ce qu'est l'anéantissement des valeurs sur lesquelles l'existence est établie, le droit à la vie et le respect de la personne humaine. Triste période de l'Histoire de l'humanité...

En essayant d'œuvrer pour le refus de l'inacceptable, je me devais de tracer un chemin pour emprunter avec l'Allemagne, ce qui relie la beauté de la culture de nos deux pays, car nous avons en commun l'héritage des Lumières.

Qui peut mieux que les voix des lieux de souffrance appelaient de leurs vœux la construction d'un avenir commun ?

Il avait fallu toute la clairvoyance, toute l'autorité du chancelier Adenauer et du Général de Gaulle pour sceller la réconciliation entre les deux pays, en signant le traité de l'Elysée le 23 janvier 1963 et mettre fin ainsi à des haines ancestrales, des inimitiés héréditaires et des rivalités séculaires.

C'est dans cet esprit que j'avais souhaité qu'à la faveur du cinquantième anniversaire de la signature de ce traité, le Président de la République Fédérale d'Allemagne Joachim Gauck et le Président de la République Française François Hollande puissent venir s'incliner devant le tombeau des martyrs. Les mots prononcés le 4 septembre 2013 furent à l'unisson du recueillement mais aussi de cette reconnaissance lorsque le président allemand s'écria « ce lieu et ses habitants ont été anéantis par un crime d'une barbarie sans nom »

Ce jour-là fut scellée entre la France, le Limousin et l'Allemagne une promesse durable de rapprochement. Il m'avait fallu une dizaine d'année pour initier cette rencontre entre les deux chefs d'Etat.

Je n'ai jamais oublié non plus l'invitation qui m'avait été faite, de représenter la France à Munich en janvier 2003 pour le 40^{ème} anniversaire de la signature de ce même Traité, où il m'incomba de prononcer une longue allocution.

Chers compagnons, en servant Oradour avec passion, avec l'amour de cette terre qui est la mienne, à laquelle je suis d'autant plus attaché qu'elle reste pour toujours un lieu où a sévi l'indignité humaine, je n'avais jamais occulté que ce mandat de maire imposait aussi un travail de mémoire au sein de l'Europe... C'est ce que je fis :

- *en me rendant successivement dans des cités martyres, en République tchèque à Lidice et Lézaki, au Pays-Bas à Putten, en Grèce à Kalavrita, et Distomon, en Italie à Marzabotto,*
- *en tenant des conférences à Rome, Florence, Valmontone, Bovès, schwaig près de Nuremberg.*

Par cette amitié retrouvée avec l'Alsace, avec l'Allemagne et tous ces lieux de mémoire liés dans le souvenir à Oradour, j'ai compris que c'est parce qu'il est des lieux chargés d'émotion et d'histoire qu'il est des rencontres fortes de sens et de symbole, j'ai appris que l'histoire et ses drames nous obligent. Ils nous obligent à la fraternité.

Raymond FRUGIER

Président de la section de l'A.N.M.O.N.M. de la Haute-Vienne de 1998 à 2020.



Oradour sur Glane

**Inauguration du centre de la mémoire le
16 juillet 1999 par Jacques Chirac
Président de la République**

« De la nécessité d'une telle réalisation »



De la nécessité d'une telle réalisation

En dépit de la volonté toujours affirmée des acteurs locaux, qui pendant un demi-siècle ont eu la redoutable tâche, avec l'aide des conservateurs, de préserver les ruines, le site tragique et émouvant n'a pas cessé d'évoluer.

Une dégradation progressive et inexorable s'opère, malgré les consolidations nécessaires, qui ne peuvent que réduire à terme l'impact émotionnel.

Le souvenir a été et est encore toujours soutenu par la mémoire des survivants. Mais que serait-il advenu lorsque leurs voix auront disparu ?

- Il fallait donc conserver la mémoire avec une exigence, celle de la rigueur historique et éthique, et donner une information objective aux nombreux visiteurs qui parcourent le site, nécessaire à la compréhension du drame, car au fur et à mesure que les événements s'éloignent dans le temps, la mémoire s'affranchit des souvenirs les mieux conservés.

- Il fallait que cette mémoire demeure, qu'elle « survive aux fantaisies les plus diverses des perceptions et des valeurs changeantes », pour transmettre la portée universelle du message et témoigner pour les générations futures.

- Il fallait un édifice qui permette de donner un sens au sacrifice des martyrs d'Oradour, comme l'ont été pour la Seconde Guerre Mondiale, le mémorial inauguré en 1988 à Caen et pour la Grande Guerre, l'historial ouvert en 1992 à Péronne.

La visite du centre fait découvrir les cinq séquences qui constituent l'exposition permanente :

- Hitler et la séduction de l'idéologie nazie, la débâcle française, le régime de Vichy et les thuriféraires inconscients du führer.
- La vie simple à Oradour avant la tragédie, un dimanche ensoleillé sur les bords de la Glane.
- La division Das Reich remonte vers la Normandie avec son cortège de morts, les 99 pendus de Tulle et bien d'autres massacres.
- La journée fatidique du 10 juin 44 avec un récit audiovisuel sobre de 12 minutes qui retrace le témoignage des rescapés, l'encerclement du bourg, la tuerie et l'aveu des bourreaux.
- Le visiteur poursuit ce voyage dans l'horreur, au milieu de ces tragiques images d'hier. Il découvre les lendemains du massacre, la visite du Général de Gaulle le 4 mars 1945, les baraquements provisoires puis la reconstruction du village avec la pose de la première pierre par le Président Vincent Auriol le 10 juin 1947. Il découvre aussi les cérémonies commémoratives, le procès de Bordeaux puis l'Amnistie.

La visite se termine dans une grande salle dépouillée par une réflexion profonde et personnelle.

Le visiteur s'assoit ; il ose un regard vers l'immense glace qui reflète sa propre émotion puis médite en relisant ces messages divers de paix et de liberté qui sortent de ces puits faiblement éclairés à même le sol, en pensant à ce que peut faire l'homme quand il oublie les valeurs de l'humanisme.

CENTRE DE LA MEMOIRE

D'ORADOUR-SUR-GLANE



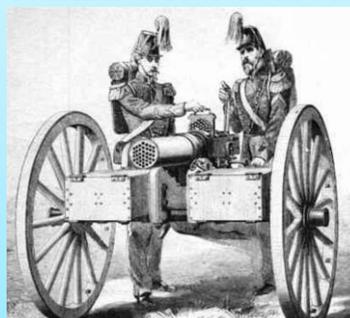


Les conséquences de la Guerre de 1870 – 1871

(2^{ème} partie)

Par Amaury de la Rupelle

Directeur départemental
De l'O.N.A.C. V.G. de la Creuse



Dans le précédent numéro, je vous ai proposé un article sur les conséquences de la guerre 1870-1871, dont nous commémorons cette année les 150 ans. Je vous en livre la suite :

2) Les Conséquences militaires (suite)

Lors des combats du mois d'août 1870, le commandement fait manœuvrer les troupes comme lors des guerres du Premier Empire. C'est à dire en formations serrées, généralement en ligne en terrain découvert. Les bois sont négligés. On a encore une conception du champ de bataille comme un espace limité. À titre de comparaison, le champ de bataille de Waterloo, le 18 juin 1815, fait plus de 5km de large et se situe sur le dernier espace découvert avant la forêt de Bruxelles. Certains généraux de Corps d'Armée font encore marcher leurs troupes au son du canon en 1870, alors que les champs de bataille commencent à s'étendre sur plus de 20 km ! Cette distance s'allongera tellement après la bataille de la Marne en 1914 que l'on parlera désormais de « front ».

La recherche de renseignements laisse à désirer. Les reconnaissances de cavalerie se bornent à reconnaître les prochains carrefours sans pousser plus loin pour savoir où se situent précisément les avant-gardes allemandes. Les officiers de cavalerie ne rêvent encore que de grandes charges « sabre clair » comme sous Napoléon Ier et dédaignent ces missions essentielles. Les Etats-majors font donc une guerre théorique sur carte qui sera balayée par la brutalité des nouvelles armes.

Les grandes charges de cavalerie comme celles des Dragons à Gravelotte ou des Cuirassiers à Reischoffen ne servent que de paravent désespéré et pour couvrir le repli d'autres troupes. La charge n'est plus une solution. Après-guerre, un effort est donné dans l'instruction des troupes sur les missions de reconnaissances et de renseignements. Cependant, se reposant sur les lauriers des sacrifices consentis, la cavalerie se transforme en une arme d'apparat plus présente dans les bals et les compétitions sportives si bien que les cheveux racés, pas assez rustiques auront du mal à survivre aux premiers mois de la guerre de 1914.

On compte encore sur l'impact psychologique de la *Furia Francese* (Expression qui apparaît à la Renaissance, durant les Guerres d'Italie, au sujet des charges de la

Chevalerie française qui terrifiaient nos ennemis), de la charge d'infanterie à la baïonnette qui a fait des merveilles en Crimée ou lors des Campagnes d'Italie. Malgré l'échec constaté par tous de l'assaut d'infanterie en frontal (sans appui) renforcée par le retour d'expérience de la guerre de Boers, de la guerre Russo-Japonaise et des conflits balkaniques, le futur Maréchal Foch continue de la valoriser dans ses cours à l'école de guerre en 1913. Malheureusement cela sera une des causes des défaites des premiers jours de la Grande Guerre (le 22 août 1914 coûta 27 000 morts à la France).

Dans un premier temps les Français raillent la « lâcheté » des Allemands se repliant avant que tombent les obus... La geste napoléonienne a rendu célèbre cette phrase du Baron Lepic, commandant les Grenadiers à Cheval de la Garde à Eylau en 1807, alors que sa troupe était sous la mitraille des canons russes : « Messieurs, relevez la tête, la mitraille ce n'est pas de la merde ! »...

Les vétérans de Solférino (1859), une des batailles les plus violentes du Second Empire, ressortent des bombardements traumatisés (C'est suite à cette bataille qu'Henri Dunant, voyageur Suisse témoin des combats, Impressionné par le nombre de blessés abandonnés sans soins, créera la Croix-Rouge). On parle alors du « vent de boulet ». Il faudra attendre les années 1990 pour une réelle prise de conscience des Syndromes Post-Traumatiques...

Les Allemands n'hésitent plus à progresser en utilisant les bois, ils peuvent donc à loisir surprendre les manœuvres françaises. Dans les derniers mois de la guerre, les armées françaises en position de défense et de retraite privilégieront des points de défense aménagés : tranchées, replis de terrains, chemins creux, fossés, murets,... Cela s'est vu lors de la bataille du Mans (10-11 janvier 1871), voir en Mayenne, au combat de Saint-Jean-sur-Erve (14 janvier 1871) où l'amiral Jauréguiberry, commandant le 16e Corps met en place une véritable guérilla tirant parti du terrain vallonné de la Mayenne.

Pour remédier à l'incompétence des cadres, la République, dans son programme scolaire va rendre obligatoire l'apprentissage de la Géographie, dès le primaire afin que tous puissent être capables de lire une carte. En effet en 1870, nombre de gens ne savaient pas lire une carte, qui plus est, les officiers français sont partis en guerre avec des cartes d'Allemagne, mais pas de cartes de France... Force est de constater que nos cartes Michelin étaient devenues tellement précises au XXe siècle, que la Wehrmacht s'en est servi pour nous envahir en 1940...

Les élèves-officiers auront à rendre des mémoires d'histoire militaire concernant les combats de 1870 ou d'autres conflits du siècle afin qu'ils puissent mesurer l'importance des erreurs. Comme en 1870, nombre de généraux et d'officiers supérieurs en 1914 sont très âgés, ce qui les éloigne bien souvent des réalités du terrain. Le Maréchal Joffre, alors général en chef, les réunit à Limoges et met à la retraite les plus inaptes d'entre eux. Ce Limogeage a pour but d'éviter un nouveau Bazaine. Le Général Nivelle posera quand même quelques soucis sur le Chemin des Dames en avril 1917...

. De nombreuses villes sont assiégées : Verdun, Soissons, Toul, Strasbourg, Phalsbourg, Paris, Belfort,... Cette dernière défendue par le Commandant Denfert-Rochereau ne se rendra jamais. Après la guerre, on avance l'idée d'une défense de Paris à l'extérieur (la Marne 1914), ou à défaut, la déclarer « ville ouverte » (14 juin 1940) en déménageant le gouvernement à Bordeaux.

Cette solution a l'avantage d'éviter l'apparition de troubles politiques tels que la Commune de Paris ou celle, moins connue de Marseille (Elle se forme le 22 mars 1871, en soutien à la Commune de Paris et sera réprimée militairement dans la nuit du 4 au 5 avril 1871). Outre la privation de libertés et d'information la source du mécontentement est aussi à voir dans les restrictions alimentaires propres à la guerre de siège. Pour palier à cela, on réorganise la gestion du ravitaillement, et du rationnement dès 1914. C'est la mise en place d'une économie de guerre.

Nous l'avons vu la guerre change de forme. Les soldats sont amenés à se protéger du feu plus violent et plus précis. On commence à penser en Europe que les uniformes doivent aider le soldat à se camoufler. Ce constat est encore renforcé par l'expérience de la guerre de Boers où les fameuses tuniques rouges de britanniques n'ont pu vaincre la guérilla de Boers. Nous arrivons à un paradoxe très français : toutes les nations d'Europe adoptent des tenues se fondant dans le paysage. Les Britanniques et les Américains optent pour le kaki, les Italiens et les Allemands pour le vert-de-gris, les Autrichiens pour le gris-bleu, les Belges pour le noir et les Russes pour le vert... La France est même le pays européen qui dépensera le plus pour changer de tenue. Il y aura entre-autre la tenue « réséda ». Force est de constater qu'en 1914 l'uniforme du « piou-piou » n'a que peu changé : ses guêtres sont maintenant en cuir noir, il porte trois cartouchières au lieu d'une seule, le numéro de régiment apparaît sur ses pattes de col, la forme de son képi a un peu changé, sa visière carré est maintenant courbe. Les couleurs générales restent les mêmes (pantalon garance et capote « gris de fer bleuté »). L'opinion publique s'oppose à tout changement : le soldat français représente le drapeau et il faut qu'il venge 1870 dans la même tenue ! Il y aura un changement de tenue à partir de 1915 avec l'arrivée de la Capote « Poiret » bleue-horizon. Ce changement est en grande partie à imputer à la pénurie de teinture rouge pour les pantalons. En effet, cette dernière était produite en Allemagne...

L'armée allemande a pour la première fois de son histoire à faire à une population qui lui résiste par les armes : les Francs-Tireurs. La notion de résistance civile n'est pas encore acceptée par les mentalités de l'époque à tel point qu'après la guerre, loin de les remercier, les populations leur intenteront des procès pour les avoir mis en danger. La peur maladroite des Allemands pour les Francs-tireurs de 1870 aura des lourdes conséquences: incendies de certains villages, prise d'otages, représailles, pillages en 1870, puis terreur des populations en Belgique et en France en 14-18, volonté d'une occupation pacifique en 1940 : développement des unités de corps-francs en 14-18 et 1940, puis, mouvements de résistance et création de maquis...

La Guerre de Sécession (1861-1865) avait déjà montré l'importance du train et du télégraphe dans la rapidité de déplacement des troupes et de communication entre elles. Le Second Empire a donné une bonne impulsion dans la modernisation du pays et l'installation d'un réseau ferroviaire, la République va encore accentuer cet effort. Suite à l'improvisation catastrophique qui avait précédé le déploiement des troupes en Alsace, faisant perdre de précieuses semaines en embouteillages, on élaborera un plan ferroviaire qui évitera, en grande partie, en août 1914, les erreurs de 1870.

Vous trouverez la dernière partie de l'article dans le prochain numéro.

Un aspect de la résistance en Creuse :

« Le Réseau Alliance »

Par Guy AVIZOU

Professeur agrégé d'histoire



Guy AVIZOU est :
Président de l'Association
pour la recherche et la
sauvegarde de la vérité
historique sur la résistance
en Creuse

Du fait des circonstances de l'époque, la Résistance prit des formes multiples qui ne sont pas toujours faciles à étudier pour les historiens. Si les grands Maquis et les principaux mouvements (Combat, Franc-Tireur, Libération) sont aujourd'hui bien connus, les Réseaux restent plus difficiles à cerner. Leur action fut pourtant déterminante dans la naissance de la Résistance et les renseignements qu'ils ont fournis aux Alliés et à la France Libre se sont révélés très précieux.

Parmi ces Réseaux, celui dénommé Alliance est l'un des mieux connus, grâce à l'ouvrage intitulé *L'Arche de Noé* rédigé après-guerre par Marie- Madeleine Fourcade. Alliance est le plus important des Réseaux dépendant des services britanniques de l'Intelligence Service. À l'échelle nationale, il a compté au total environ 3000 membres. Il est fondé par Georges Loustanau- Lacau, officier nationaliste, héros de la guerre 1914- 1918. Un temps pétainiste, celui- ci se lance dès la fin de 1940 dans l'action contre l'Occupant. Après son arrestation au début de 1941, Marie- Madeleine Fourcade prend la tête du Réseau.

À ses débuts, Alliance recrute essentiellement parmi les officiers de l'armée de l'Armistice. Le premier adhérent creusois est un jeune avocat guéretois, Me René Nougès, par ailleurs président départemental de l'Amicale des officiers et sous-officiers de réserve. Me Nougès va recruter parmi son Amicale et également chez les notables : avocats, fonctionnaires, commerçants... Par l'intermédiaire du général Cochet, il est en relation avec les premiers groupes de résistants d'Auvergne.

.../...

...//...

Le 6 octobre 1941, Me Nougès est arrêté par la police et incarcéré à la prison de Clermont- Ferrand. Grâce à ses relations professionnelles il bénéficie d'une remise en liberté début 1942. Dans les derniers jours de cette année 1942 il rencontre à Ussel Marie- Madeleine Fourcade qui tracera de lui le portrait suivant : « Cochet me présente René Nougès, un grand avocat, blond, au regard clair. Il se met à ma disposition avec tout son monde et accepte le pseudonyme de *Bleu d'Auvergne* ».

Le groupe creusois d'Alliance est désormais bien structuré. Il comprend notamment des guéretois : Gaston Tessier, Roland Deroubaix (secrétaire général de la mairie), Émile Pithon l'architecte de la ville, le commerçant Adrien Duris ou encore le jeune Georges Dallier. On y trouve aussi des membres originaires d'autres secteurs du département : un avocat aubussonnais Me Maurice Dayras, le docteur Bonnet médecin à Bourganeuf, Victor Renaud électricien à Saint- Sébastien etc... Les activités d'Alliance dans la Creuse sont celles de tout réseau à caractère généraliste, surveillance et information sur tout ce qui est susceptible d'intéresser les Alliés : application sur le terrain des mesures édictées par le gouvernement de Vichy, état d'esprit de la population, activité économique, trafic routier et ferroviaire, actions de la Résistance... À titre d'exemple on peut indiquer qu'Alliance a communiqué à Londres une carte « renseignée » sur le camp de La Courtine : affectation des bâtiments, effectifs présents, lieux et heures des rassemblements. À compter de l'automne 1943 la centralisation des renseignements concernant la Creuse se fait à Brive et est transmis aux Alliés via le PC de Paris. Alliance est en relation constante avec les autres organisations de Résistance, notamment dans la Creuse avec le Réseau Ajax dirigé par le commissaire des RG Henri Castaing.

Au total Alliance a compté dans la Creuse une quarantaine d'agents, de toutes opinions politiques et philosophiques. Cinq d'entre eux seront arrêtés et déportés, quatre reviendront mais le cinquième, André Galhin Wrassky, d'origine russe est mort à Buchenwald. Un sixième, Victor Renaud est arrêté le 28 mai 1944 à Saint- Sébastien après avoir protesté contre la mort de 7 maquisards lors de l'embuscade tendue par un détachement du premier régiment de France. Livré à la Milice, il est condamné à mort après un simulacre de jugement par une cour martiale et fusillé à Limoges le 23 juin 1944.

Guy AVIZOU

D'après l'ouvrage *La Creuse pendant la 2^e guerre mondiale*

Grand merci à notre ami Guy AVIZOU, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, membre actif de notre section, pour l'excellence de cet article mémoriel sur la résistance en Creuse contre l'occupant allemand durant la guerre de 39 / 45.

BICENTENAIRE DE NAPOLEON

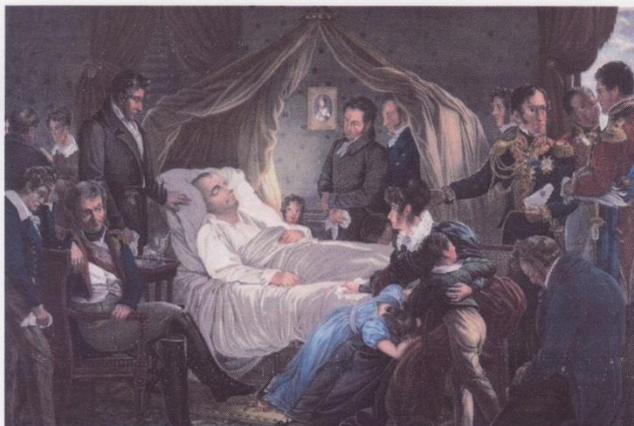
Communiqué de l'ANOLOG
(Association Nationale des Officiers Logisticiens)
Point de vue d'un historien

Nous publions un excellent article qui a attiré toute notre attention, réalisé par Francis JOLIVET pour la Gazette de l'Histoire, publié dans un numéro hors-série du 5 mai 2021. Cette analyse réalisée par un historien met en évidence ce que nous devons à un « Grand Homme » de notre histoire et ce que nous pouvons, encore aujourd'hui, constater au quotidien.

La mort n'est rien, mais vivre vaincu et sans gloire, c'est mourir tous les jours.

~ Napoléon 1^{er} ~

BICENTENAIRE DE LA MORT DE NAPOLEON



Il n'est pas question pour moi d'échapper à la commémoration du bicentenaire de la mort du fondateur de la IV^e dynastie. Il me fallait donc réaliser une gazette d'autant que le hasard des dates ajoute à cet impératif moral puisque nous sommes le mercredi 5 mai.

Cet anniversaire tombe au plus mal si l'on considère l'ambiance délétère qui règne dans notre pays. Symbole d'une France glorieuse et rayonnante, l'empereur est la cible toute trouvée des minorités agissantes qui cherchent aujourd'hui à détruire ce qui reste encore de notre nation, de notre culture et de notre histoire. L'hostilité contre la France et le manque évident de culture ou la mauvaise foi de ceux qui les composent, réduisent l'action de **Napoléon** au seul rétablissement de l'esclavage, ce qui est passablement ridicule. D'autant, pour information, que les territoires concernés étaient, pour la plupart, occupés par les britanniques ou les espagnols et aucune décision prise à Paris ne pouvait s'y appliquer.

François-Dominique Toussaint-Louverture (ci-contre) est porté aux nues par les militants de ces associations, alors que dès sa prise de pouvoir la traite est maintenue, et qu'un nouveau servage est instauré (attachement des travailleurs à la terre et recours au travail obligatoire) ce qui ressemble bien à une sorte d'esclavage.



Il faut noter, et peu de personnes l'évoquent, que la nouvelle constitution « **l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire** » mise en place lors des **Cent-jours**, interdit la traite des noirs.

Quant au « dictateur assoiffé de conquêtes », qui est également mis en exergue, c'est un peu vite oublier que les guerres de l'empire, au moins jusqu'en 1808, sont la conséquence directe des guerres de la révolution, guerres provoquées par le Royaume-Uni refusant une **Belgique** annexée, une France trop puissante ; et par les monarchies européennes craignant la contagion des idées révolutionnaires. C'est également oublier que le premier souci de Napoléon, au pouvoir, est de signer la paix, militaire et religieuse, ce qu'il fera en 1801 et 1802 avec les paix de Lunéville, Amiens (ci-dessous) et le concordat.



Napoléon a mis en place les bases de l'organisation régaliennne, sociétale, administrative et économique moderne de notre nation. Cette organisation eut une telle efficacité que l'administration française a survécu de façon efficiente aux chaos politiques du XIX^e et du XX^e siècle. Si aujourd'hui ce n'est plus le cas, il ne faut pas chercher la cause dans les origines mais dans les réorganisations successives modernes et peut-être aussi dans la qualité des personnes

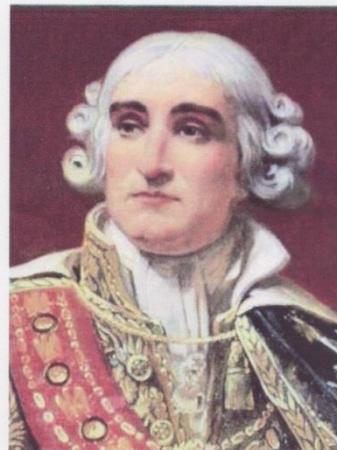
LE LEGS



Si l'on excepte l'image du conquérant, dominante dans l'imaginaire populaire, le **code civil** ou **Code Napoléon** apparaît comme l'œuvre la plus importante de Napoléon dans la mémoire collective des Français.

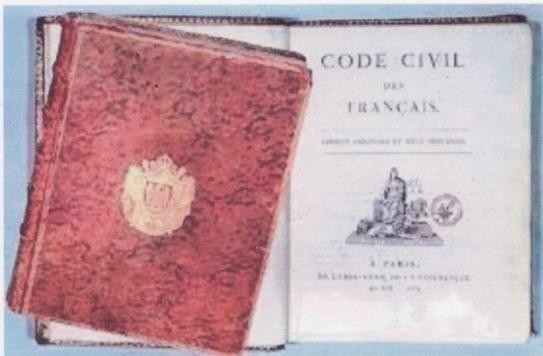
Une unification du droit sur l'ensemble du territoire était une idée en gestation depuis fort longtemps, car sous l'ancien régime les lois variaient en fonction des régions, et notre système législatif était d'une incroyable complexité. Contrairement à une idée reçue, le roi ne pouvait tout faire et notamment changer les lois civiles, ce qui fait que ce travail d'unification législatif, pourtant souvent envisagé, ne fut jamais réalisé sous la monarchie.

Pour être parfaitement objectif, il faut mentionner le travail effectué sous la révolution. Il sera mené par **Jean-Jacques-Régis de Cambacérès** (ci-contre) en 1793 et concernait un premier projet de Code civil. Toutefois il fut abandonné après l'adoption de quelques articles. Une nouvelle commission parlementaire fut élue en 1794. Composée à nouveau de Cambacérès et également de **Couthon** et de **Merlin de Douai**, elle était chargée de rédiger un code complet. Cambacérès présenta un rapport composé de 297 articles, qui conservait les grandes lignes du précédent projet. En frimaire an III (décembre 1794), la Convention adopta les dix premiers articles, puis la discussion s'enlisa.



En fin de compte, en septembre 1795, l'examen du code fut renvoyé devant une commission qui enterra le second projet. A la fin de 1795, une nouvelle commission, présidée par Cambacérès, fut élue. Elle comprenait aussi **Jean-Étienne-Marie Portalis**, qui sera l'un des quatre membres de la future commission consulaire. Cette commission adopta quelques articles et fut ajournée à son tour en mars 1797.

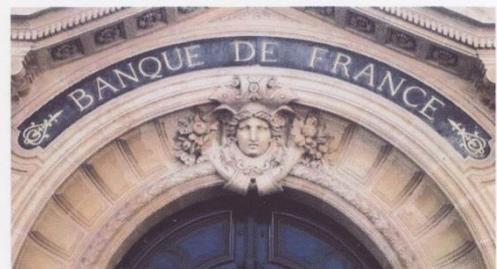
Ce fut le 14 août 1800 que le Premier consul désigna une commission de cinq juristes. Il s'agit de **François Denis Tronchet**, **Félix Julien Jean Bigot de Prémeneu**, **Jean-Étienne-Marie Portalis** et **Jacques de Maleville** pour rédiger le projet de **Code civil des Français**, sous la direction, une nouvelle fois, de Cambacérès.



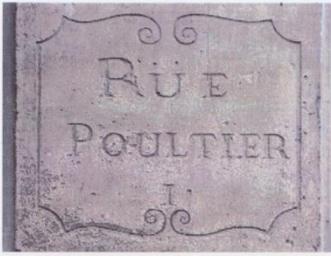
Promulgué le 21 mars 1804 (30 ventôse an XII), par le premier consul Napoléon Bonaparte, il reprend une partie du travail des commissions de 1793 à 1797, des articles de la coutume de Paris et du droit écrit du Sud de la France. Comme Napoléon ordonna la réalisation du code, qu'il participa à de nombreuses séances de travail, il le promulgua et surtout ira au bout du projet, ce code prendra tout naturellement le nom de **Code Napoléon**.

Il est également utilisé dans plusieurs pays d'Europe. Mais le legs de Napoléon ne s'arrête pas là. Profitant de la paix et de la stabilité rétablie sous le consulat après le chaos de la révolution, le premier consul réorganise en profondeur le pays. Du consulat à la fin de l'empire sont institués où créés :

- Le Conseil d'État et le sénat,
- La Banque de France,
- Le corps préfectoral,
- Les lycées,
- L'École Spéciale militaire,
- La Légion d'honneur,
- Le franc Germinal,
- Le premier conseil de prud'hommes à Lyon,
- L'université est recrée, après son abolition par la Révolution, sous une forme qui conduit aux actuelles universités,
- Le Grand Sanhédrin (qui facilite l'assimilation des juifs dans l'Empire). Napoléon a poursuivi l'œuvre de tolérance à l'égard des juifs amorcée par la Révolution,
- La Cour des Comptes,
- Le baccalauréat,
- Le Code pénal.



Ci-contre, l'entrée principale de la Cour des Comptes



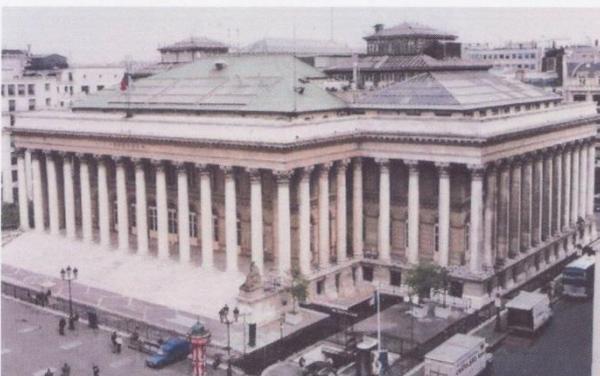
A cela il faut ajouter la numérotation des rues. Le système actuel a été établi d'abord à **Paris**, le 4 février 1805. Le numérotage commence par le bout de la rue se trouvant au plus près de la **Seine** (ou dans le sens du courant pour les rues parallèles au fleuve), avec les numéros impairs à gauche et les numéros pairs à droite dans le sens des numéros croissants.

N'oublions pas le décret impérial du 15 octobre 1810 qui instaure le ramassage des ordures afin de diminuer les risques sanitaires et les mauvaises odeurs contenues dans l'air.

ARCHITECTURE et URBANISME

À Paris

- L'érection de l'Arc de Triomphe du Carrousel (1808),
- La construction de la colonne Vendôme (1805-1810),
- L'Arc de triomphe de l'Étoile (1806),
- La construction du palais Brongniart (Bourse de Paris),
- L'Église de la Madeleine (finie en 1842),
- La percée de la rue de Rivoli, de Castiglione et des Pyramides,
- La nouvelle façade du palais Bourbon (commencée en 1808),
- La liaison entre le Louvre et le palais des Tuileries ; la finition de la Cour carrée, du Louvre (construction de l'aile Ouest et Sud) ; le Louvre devient un musée,
- La construction de 3 ponts : le pont des Arts (1803), d'Austerlitz et d'Iéna,
- Le canal de l'Ourcq, de Saint-Martin et de Saint-Denis,
- La construction de dizaines de fontaines,
- L'aménagement du cimetière du Père Lachaise,
- L'aménagement de nombreux espaces verts, comme le Jardin des Plantes, ou l'embellissement du jardin du Luxembourg.



Ci-dessus à droite, le palais Brongniart, l'ancienne bourse de Paris et à droite la grande parade hebdomadaire de la garde impériale devant l'arc de triomphe du Carrousel.

En province et à l'étranger

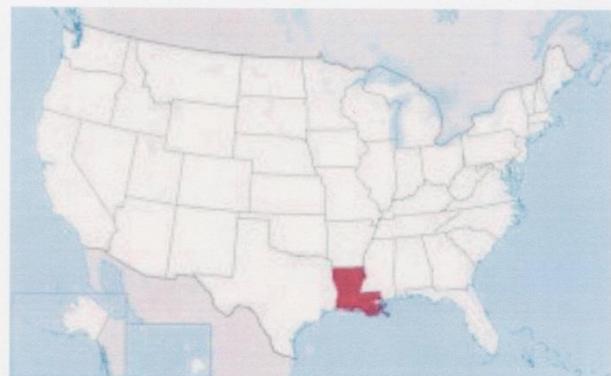
- La fondation de Napoléon-Vendée (l'actuelle ville de La Roche-sur-Yon),
- La transformation de la place Bellecour à Lyon,
- Le pont de pierre à Bordeaux,
- La construction de la place de la Paix à Milan,
- Le bassin artificiel du port d'Anvers.



Ci-contre, place de la Paix à Milan

La vente de la Louisiane aux Etats-Unis

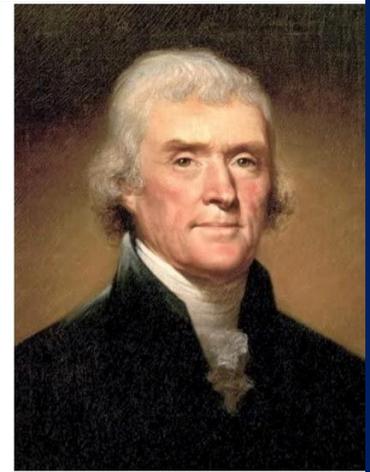
Nous terminerons ce survol commémoratif par la vente de la **Louisiane** à la toute jeune **république des Etats-Unis d'Amérique**. Il est souvent reproché à Bonaparte d'avoir cédé ce gigantesque territoire. En effet, gigantesque il l'est car la Louisiane de l'époque du consulat (carte ci-dessous à gauche) représenterait aujourd'hui 22% du territoire des USA, donc rien à voir avec l'Etat de Louisiane actuel (carte ci-dessous à droite).



Avant le consulat, la Louisiane appartenait à l'**Espagne**. La France obtient la partie orientale de **Saint-Domingue**, par le **traité de Bâle** (1795), et la Louisiane, par le **traité de San Ildefonso** (1800). Ces traités ne sont pas vraiment appliqués, l'Espagne étant en grande difficulté. Le **nord du Mississippi** est cédé aux États-Unis (1795) car les britanniques menacent les colonies espagnoles d'**Amérique du Sud**. De ce fait elle veut éviter de se faire un ennemi des États-Unis. Pour Bonaparte la Louisiane est un cadeau empoisonné car il n'a pas les moyens d'y imposer une présence française d'importance. Elle risque donc de tomber très rapidement aux mains des britanniques ou des américains. Ces derniers ont rapidement connaissance du traité de San Ildefonso.

Le président **Thomas Jefferson** (ci-contre), menace alors la France, si elle prenait possession de la Louisiane, de s'allier au **Royaume-Uni**.

Compte-tenu de tous ces éléments et de la situation financière catastrophique de la France le premier consul décide de vendre la Louisiane aux États-Unis. Cette vente sera réalisée en 1803. Un peu plus de deux millions de km² sera cédé aux États-Unis au prix de 3 cents par acre, soit plus de 15 millions de dollars ou 80 millions de francs français au total, somme équivalente à 256 millions de dollars d'aujourd'hui (211 millions d'euros).



Le Drapeau Régimentaire Français

Par Francis JOLIVET

Rappelons que les bases définissant la forme, le nombre et le principe du drapeau d'un régiment français actuel, qu'il soit de cavalerie (étendard), d'infanterie, du génie, d'artillerie (étendard) ou de toute autre arme remontent au décret impérial du 25 décembre 1811.

A dater de ce décret et pour ce qui concerne la forme, le drapeau est désormais en trois bandes verticales bleue, blanche et rouge d'égale largeur, le bleu à la hampe, et non plus de forme en losange bordé de triangles rouges et bleus. Il possède désormais une cravate.

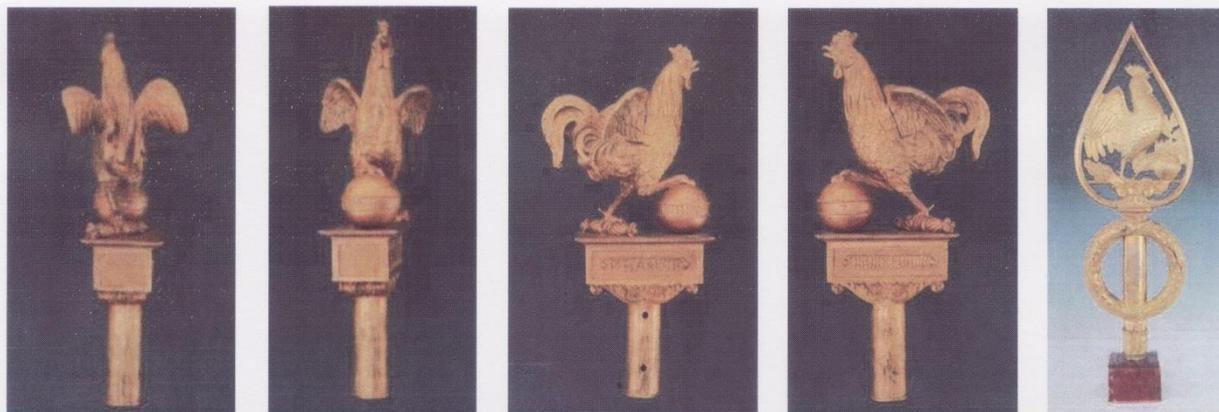


Ci-dessus l'aigle (drapeau) du modèle 1804 en forme de losange et modèle 1812 à trois bandes verticales. A droite le modèle 1815 très proche de notre drapeau actuel.

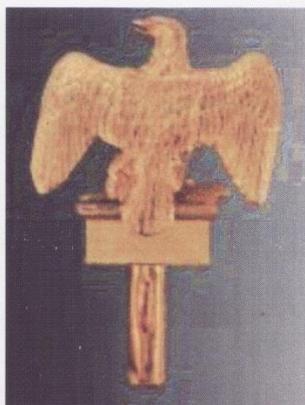
Il est donné au régiment par le chef de l'état et porte en ses plis le nom des batailles auxquelles le régiment a participé.

Il n'y a plus qu'un seul drapeau par régiment et non plus un par bataillon. Rappelons que le régiment était constitué de plusieurs bataillons divisés en compagnies. Aujourd'hui les régiments d'infanterie ne sont plus divisés qu'en compagnies.

Si l'on excepte la période de la première et seconde restauration (1815-1830) le drapeau des régiments français ne cessera plus d'être désormais tricolore, comme celui de la nation. En 1830 avec l'avènement de la monarchie de juillet la hampe s'orne en son sommet d'un coq.



Ci-dessus différentes vues d'un coq de hampe époque monarchie de juillet. A l'extrême droite une variante avec un coq pris dans une pique.



Avec la chute de Louis-Philippe 1^{er} et l'avènement de la seconde république, le coq disparaît pour laisser la place à une pique qui elle-même en 1852 laissera la place à une aigle impériale. Ci-dessus une aigle vue de face et de l'arrière ainsi qu'un drapeau second empire. L'aigle est plus massive que le modèle 1804 et rappelle le modèle 1815.

Les aigles, après la chute de l'empire en 1870, seront remplacées de nouveau par une pique qui perdurera jusqu'à aujourd'hui.



Ci-dessus à gauche la pique réglementaire des drapeaux de la troisième à la cinquième république. Ci-dessus à droite le drapeau du 415^{ème} RI et ci-contre le drapeau du 90^{ème} RI tous deux du modèle en vigueur depuis 1880.

Lors des prises d'armes ou des défilés, réminiscence du temps où il était au milieu de la bataille, le drapeau est porté par un officier pour toutes les armes et gardé par deux sous-officiers et trois militaires du rang pour l'infanterie et seulement deux sous-officiers pour les armes anciennement montées. Les drapeaux sont des carrés de 0,80 m de côté pour l'infanterie et de 0,60 m de côté pour les armes anciennement montées.

**ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
SECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA CREUSE**

Liberté – Egalité - Fraternité



Honneur - Solidarité - Mémoire

Grand merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont permis la
réalisation de cette nouvelle brochure.

A.N.M.O.N.M. Section Creuse
Directeur de la publication : Serge JANNOT - Président de Section
I.P.N.S